

Une fuite oblige Wilson à lire son budget en catastrophe

Ottawa augmente les impôts de \$11 milliards sur deux ans

GILLES PAQUIN, GILLES GAUTHIER et MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le ministre des Finances, Michael Wilson, a rendu public hier soir, lors d'une conférence de presse, son budget qui devait être présenté aujourd'hui à 17 h. Le ministre a dû agir ainsi après qu'un document confidentiel, résumant son discours, eût été livré à la presse, ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire canadienne, au niveau fédéral du moins.

En début de soirée, le réseau ontarien de télévision Global a obtenu copie d'un document intitulé *Le budget en bref*. Après une longue réunion de crise du cabinet Mulroney, le ministre des Finances a dévoilé, après 22 h, son discours devant les journalistes. M. Wilson a expliqué que les partis d'opposition avaient refusé leur consentement pour que le budget soit présenté en soirée à la Chambre des communes.

Devant les médias, et refusant de répondre à toute question de leurs représentants, le ministre a déclaré que le problème de la dette demeurait la question la plus

grave pour le Canada à l'heure actuelle.

Le gouvernement propose donc une série de compressions budgétaires et de hausses de taxes qui se chiffrent à \$5 milliards cette année et à \$9 milliards l'an prochain. Le déficit sera de \$30,5

milliards cette année, un niveau que le milieu des affaires juge déjà trop élevé. L'an prochain, le déficit baisserait à \$28 milliards, selon les pronostics du ministre.

Au seul plan des impôts et des taxes, Ottawa va chercher \$11 milliards en deux ans, soit \$4 mil-

liards cette année et \$7 milliards l'an prochain, dans les goussets des contribuables, particuliers et corporatifs.

Les principales mesures du budget Wilson sont donc les suivantes:

■ à compter de 22 h hier soir, la taxe sur les cigarettes est majorée de \$4 le carton; une autre augmentation de taxe de \$1,30 par carton frappera les produits du

VOIR BUDGET EN A 2

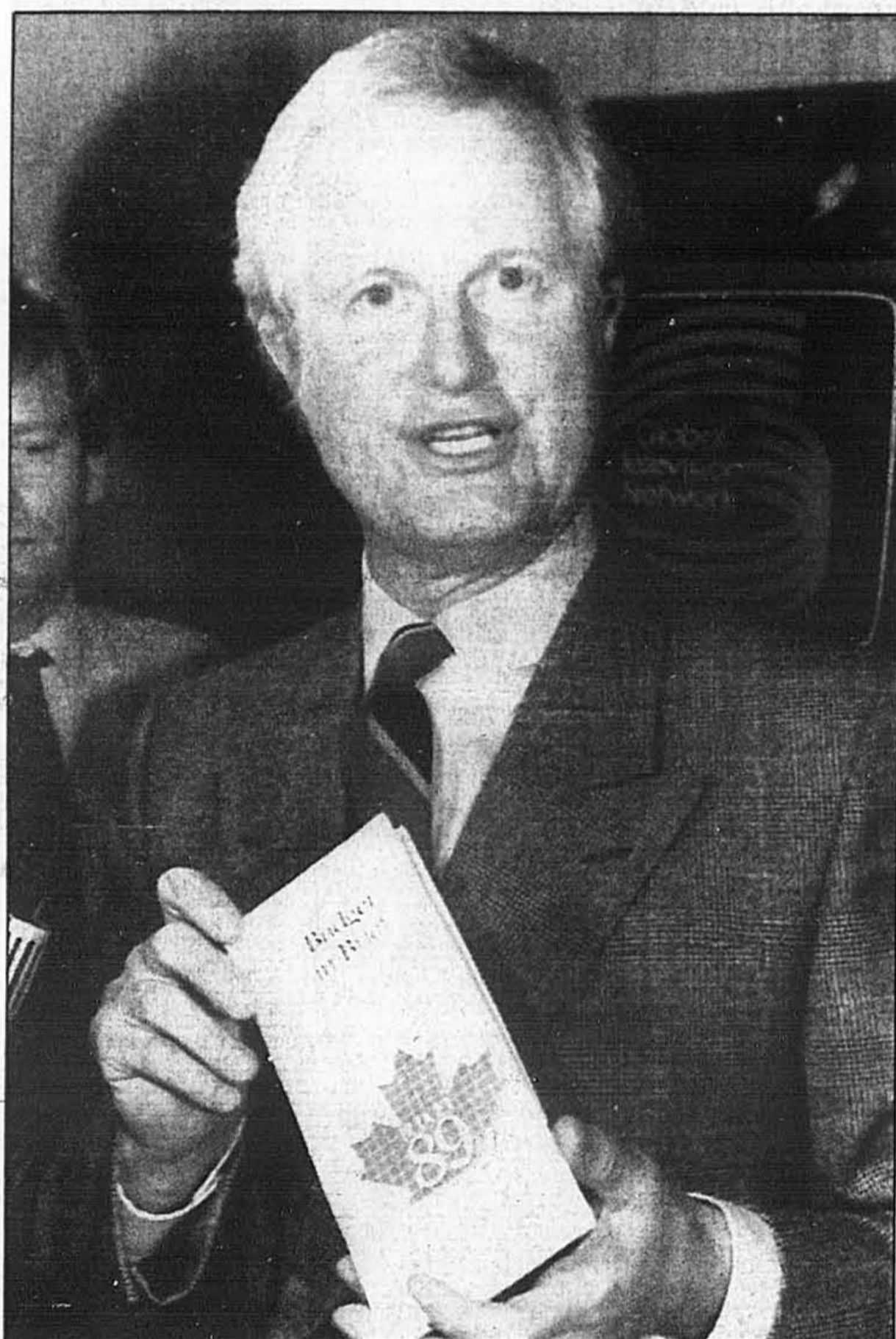


Michael Wilson

● A 17: Les faits saillants

● B 1: Réactions des milieux financiers

● B 2: L'éditorial d'Alain Dubuc



Le journaliste Doug Small, de Global Television, montre une copie du résumé du budget qu'un informateur lui a remise.

Adieu sous-marins; fermeture de 14 bases militaires

Des économies budgétaires totales de \$2,5 milliards par année

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le ministre des Finances, Michael Wilson, a annoncé hier un ensemble de réductions budgétaires qui devraient procurer des économies de \$2,5 milliards par année au gouvernement fédéral, lorsqu'elles seront toutes en vigueur.

Les plus importantes de ces mesures sont les suivantes:

■ réduction de la croissance des dépenses de la Défense pour épargner \$2,7 milliards sur cinq ans, ce qui entraînera notamment l'abandon du programme d'acquisition de sous-marins nucléaires, la fermeture de 14 bases militaires et la réduction de leur effectif;

■ réduction de l'aide au développement de \$360 millions en 1989-90 et ralentissement de la croissance pour épargner encore \$360 millions en 1990-91. Au bout de cinq ans, Ottawa aura retranché \$1,7 milliard des fonds d'aide aux pays les plus démunis;

■ le gouvernement fédéral se retire du financement de l'assurance-chômage pour refiler une facture

de \$1,9 milliard aux employeurs et aux employés. Pour atteindre cet objectif, les cotisations des travailleurs passeront de \$1,95 à \$2,25 par \$100 de gains assurables. Celles des patrons passeront de \$2,73 à \$3,15 par \$100 assurables;

■ après avoir été menacée de liquidation, VIA Rail aura la vie sauve, mais elle devra se contenter d'une subvention de \$541 millions en 1989-90 alors qu'elle en recevait \$641 millions l'an dernier. La société devra également présenter un nouveau plan d'entreprise comportant des hausses de tarifs, des réductions de services et la fermeture ou la vente de certains éléments du réseau;

■ le programme de financement des garderies, prévoyant une dépense de \$4 milliards sur sept ans, est reporté pour une période indéterminée;

■ Ottawa réduira d'un point, soit de \$200 millions en 1990-91 et davantage dans les années suivantes, la croissance des paiements de transfert aux provinces pour les services de santé et d'enseignement post-secondaire;

■ le programme d'assurance-ré-

VOIR ADIEU EN A 2

La taxe de vente fédérale fera grimper le prix des maisons

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le ministre des Finances, Michael Wilson, a admis que la nouvelle taxe de vente fédérale, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 1991, se traduira par une augmentation du prix des maisons et que le gouvernement devra venir en aide «aux acheteurs qui risquent d'avoir du mal à trouver un logement abordable à cause du changement de la taxe».

La nouvelle taxe sur les produits et services (TPS), qui sera de 9 p. cent, rapportera autant, a déclaré le ministre, que la taxe de vente fédérale «cachée» actuelle, dont le produit est augmenté de \$2 milliards et qui fera tomber \$17 milliards dans les coffres du gouvernement en 1989-90. Elle permettra aussi de financer les crédits de taxe de vente pour les personnes à faibles revenus.

Les articles détaxés seront les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux. Seront exonérés les loyers résidentiels, la plupart des services de santé et des services dentaires, notamment les services hospitaliers et les services en foyers ou en maisons de repos, les services de garde de jour, l'aide juridique, la plupart des services éducatifs ou d'enseignement.

L'intermédiation financière qui touche, par exemple, les prêts et les dépôts ainsi que les hypothèques et assurances-vie, ne seront pas taxables.

Les institutions financières paieront la taxe sur leurs achats et la plupart des autres services qu'elles rendent seront assujettis au nouvel impôt. On donne l'exemple de la location des coffres de sûreté, l'administration de fiducies et le traitement des données.

Les organismes de charité agréés et les organisations sans but lucratif qui sont financés en grande partie par l'Etat bénéficieront d'une ristourne de 50 p. cent de toutes les taxes payées sur leurs achats.

La TPS ressemblera un peu aux taxes sur les ventes au détail appliquées par les provinces et s'appliquera aux ventes finales de produits et services. «Les consommateurs sauront combien de taxe ils paient», explique-t-on.

La principale différence résidera dans le fait qu'elle sera «multi-stades», en ce sens que les entreprises qui composent la chaîne de production et de distribution, les détaillants y compris, factureront la taxe sur leurs ventes. Pour une machine à laver par exemple, le calcul commencera dès l'extraction du minerai de fer qui sert à fabriquer l'acier. Il y aura un sys-

VOIR TAXE EN A 2

Sommaire

Annonces classées

immobilier..... D14 à D19
marchandises..... D19, D20
emplois..... D26, D27, E2
automobiles..... E2, E3
propositions d'affaires..... D6

Arts et spectacles

informations..... B4 à B8
horaires..... E8

Bandes dessinées

D17

Décès

E5

Économie

D1 à D13

Editorial

B2

Êtes-vous observateur?

D14

Feuilleton

D15

Horoscope

D16

Le monde

C8 à C10

Mots croisés

E3, S14

«Mot mystère»

D20

Télévision

B5

Tribune libre

B2

Vivre aujourd'hui

Décoration..... C1 à C7

À PROPOS, LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE, ÇA S'PASSERA EN QUELLE LANGUE ?



Construction: le décret prolongé d'un an

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La paix est assurée pour la prochaine année sur les chantiers de construction du Québec. Les représentants des entrepreneurs et la coalition syndicale formée de la CSN et de la FTQ se sont en effet entendus, hier, pour prolonger d'un an le décret qui régleme cette industrie en attendant, en février 1990, les recommandations d'une nouvelle commission d'enquête publique sur la façon de stabiliser les revenus des travailleurs.

Au terme d'une session de négociations intensives de 37 heures, les deux centrales syndicales (qui représentent les 110000

travailleurs de la construction) et les dirigeants de l'Association des entrepreneurs en construction (18000 entrepreneurs québécois) sont convenus de prolonger d'un an le décret qui les régissait, une décision qu'a entérinée le conseil des ministres, hier.

L'optimisme était tel, en fin de journée, que MM. Jean Lavallée, le président de la FTQ-Construction, Michel Gauthier, secrétaire général de la CSN, et Michel Dion, de l'AECQ, étaient confiants d'en arriver, dès l'an prochain, à une convention complètement négociée, sans l'intervention d'un décret gouvernemental, ce qui serait une première en dix ans.

Tous se sont dits satisfaits de l'accord intervenu hier; les syn-

dicats y voient la promesse d'une solution prochaine aux fluctuations des revenus des travailleurs, et les entrepreneurs tablent sur la stabilité que procurera à l'industrie un accord «raisonnable».

En vertu de l'entente intervenue hier, à compter du 1^{er} janvier prochain, les travailleurs de la construction pourront prendre leur retraite à 58 ans sans encourir de pénalités. Jusqu'ici, la retraite était fixée à 60 ans et les syndicats espéraient la ramener à 55 ans.

Les taux de salaire horaire seront haussés de 5 p. cent en moyenne, selon un barème qui réduira l'écart entre les salaires des manoeuvres et des em-

VOIR DECRET EN A 2

Informatique Dumoulin

Montréal 8251 St-Hubert (Nord de Jarry) 385-1777 Laval 3820 St-Martin ouest (coin LaSalle) 688-1001

Micro-Ordinateur DataTrain

EN PROMOTION 1990\$

- CLAVIER ETENDU 101 TOUCHES
- MS DOS 3.3 GW BASIC
- LECTEUR 5 1/4" DE 360 K
- 768 K RAM
- MICROPROCESSEUR 8088-10 MHz
- PC COMPATIBLE

- Ecran monochrome 14"
- Traitement de texte
- L'ÉCRIVAIN PUBLIC
- Imprimante incluse
- DISQUE RIGIDE 30 MEGABYTES

SUITE DE LA UNE

BUDGET

Une fuite oblige Wilson à lire son budget en catastrophe... tabac à compter du 1er octobre 1989; la taxe d'accise sur l'essence est augmentée d'un cent le litre

et, en janvier 1990, il y aura une autre hausse d'un cent le litre; ces mesures rapporteront \$1,6 milliard; à compter du 1er juillet prochain, la surtaxe sur le revenu des particuliers passe de trois à cinq

p. cent; les personnes qui ont des revenus dépassant \$70000 auront une surtaxe additionnelle de trois p. cent, ce qui représentera pour eux un fardeau global de huit p. cent de leur revenu imposable;

un impôt supplémentaire frappe les grandes corporations, ce qui ajoutera \$1 milliard dans les coffres de l'Etat; Ottawa se retire complètement du financement de l'assurance-chômage, une économie de \$2 milliards pour lui; les employés et les employeurs paieront entièrement les coûts du régime, ce qui représente notamment une hausse de cotisation de \$1,40 par semaine pour chaque travailleur;

à compter de janvier 1991, il y aura une taxe de vente fédérale sur les produits et les services, taxe qui s'appliquera à presque tous les biens; son niveau sera de neuf p. cent; les produits d'épicerie de base, les médicaments avec ordonnance, les appareils médicaux, les loyers résidentiels, les services de garde d'enfants, l'aide juridique, la plupart des services de santé, les services dentaires et l'enseignement en seront exonérés;

les allocations familiales et les pensions de vieillesse, pour les Canadiens dont le revenu dépasse les \$50000 seront récupérées par le fisc;

le budget de la Défense sera réduit de \$2 milliards en cinq ans comparativement aux dépenses prévues initialement; le programme d'achat des sous-marins à propulsion nucléaire est annulé et 14 bases militaires seront fermées à travers le pays;

le programme de service de garde d'enfants, qui prévoyait la création de nouvelles places, est annulé, ce qui représente une économie de \$2 milliards pour Ottawa;

Air Canada sera entièrement privatisée;

les subventions à VIA Rail seront réduites de \$500 millions au cours des quatre prochaines années; la société de la Couronne devra réduire ses services et augmenter le prix des billets.

L'ensemble de ces mesures permettra, selon M. Wilson, de diminuer le déficit de moitié d'ici 1993-94 et il sera ramené alors à \$15 milliards.

En dépit des circonstances dramatiques entourant son allocation, M. Wilson apparaissait plutôt calme durant la conférence de presse. Il s'est contenté de sourire quand les journalistes lui ont demandé s'il remettrait sa démission. Il a refusé de répondre à toute question. Il a simplement dit qu'il ferait une déclaration privilégiée ce matin, à 11h, à la Chambre des communes.

En revanche, les chefs des deux partis d'opposition, John Turner (libéral) et Ed Broadbent (NPD), ont tous deux réclamé la démission du ministre. L'opposition veut également que la présentation du budget soit reportée à une date ultérieure et exige que le gouvernement Mulroney présente un autre budget. Libéraux et néo-démocrates ont refusé leur collaboration, ce qui aurait permis à M. Wilson de livrer son discours au Parlement, hier soir.

Pour l'opposition, les documents dévoilés hier ne font pas partie d'un budget véritable: «A nos yeux, il s'agit d'un budget inexistant, prononcé par un ministre des Finances inexistant», a lancé M. Turner.

En 1987, le ministre des Finances du Québec avait présenté un budget en catastrophe, à l'Assemblée nationale, à la suite d'une fuite diffusée par le réseau CTV.

John LeCarré

Un premier reporter de Global à Toronto, Paul French, a dit hier soir avoir reçu des renseignements par téléphone, vers 15h30 hier. Sans document, le réseau ontarien n'a pas diffusé lesdits renseignements. Furieux de ce silence au bulletin de 18h, l'informateur a rappelé Global qui lui a demandé des preuves. L'informateur anonyme a alors livré au chef du bureau d'Ottawa de Global, Doug Small, le résumé imprimé que M. Small s'est empressé de montrer en ondes à 18h50.

«C'était comme dans un roman de John LeCarré, a-t-il dit. L'homme nous a d'abord téléphoné pour nous donner des renseigne-

ments fragmentaires». «Après le bulletin, il nous a téléphoné à nouveau pour nous offrir une preuve. Je me suis alors rendu dans une station-service de l'ouest de la capitale et il est venu à ma rencontre. Il m'a remis la brochure avec un sourire en lançant: 'Je crois que j'ai ce que vous voulez.'»

Cette fuite, la première à Ottawa depuis le rocambolesque épisode où Marc Lalonde, en 1983, était photographié avec un exemplaire ouvert de son discours, a forcé le cabinet Mulroney à tenir une longue réunion d'urgence hier soir.

Le ministre de la Justice, Doug Lewis, a affirmé que la GRC fera enquête car il s'agit d'un acte criminel en vertu des lois fédérales. D'après la direction de Global, l'individu qui a livré le document est dans la cinquantaine et il semblerait familier avec les questions budgétaires.

ADIEU

Adieu sous-marins; fermeture de 14 bases militaires

colte partagé avec les provinces sera réduit de \$90 millions en 1989-90 et de \$110 millions l'année suivante;

la Société canadienne d'hypothèques et de logement devra éliminer son programme d'aide financière aux propriétaires qui améliorent leurs logements locatifs, ce qui représentera des économies de \$55 millions;

Radio-Canada devra se serrer la ceinture puisqu'elle verra ses subventions régulières réduites de \$20 millions en 1990-91 et de \$10 millions pour chacune des trois années suivantes;

le budget d'immobilisation du ministère des Travaux publics sera réduit de \$40 millions sur deux ans, le forçant, entre autres, à abandonner son projet de construction d'un nouvel immeuble de \$200 millions pour loger le siège du ministère des Transports;

le programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz subira une réduction de \$80 millions;

le programme de subventions aux organismes bénévoles administré par le Secrétariat d'Etat sera réduit de \$10 millions en 1989-90 et de \$16 millions l'année suivante. Cela touchera particulièrement les fonds au multiculturalisme (\$2 millions), les langues officielles (\$1,5 million), les femmes (\$2 millions) et les autochtones (\$3 millions).

TAXE

La taxe de vente fédérale fera grimper le prix des maisons

tème de factures, ce qui devrait entraîner une papeterie énorme.

La TPS est entièrement éliminée sur les exportations canadiennes.

M. Wilson prévoit que la mise en oeuvre de la TPS accroîtra la production intérieure réelle de 1,4 p. cent, soit près de \$9 milliards par année. Le Québec sera cependant celui qui profitera le moins de cet accroissement, la région la plus avantagée étant les Prairies.

Des honoraires seront versés aux petites entreprises pour la perception de la taxe.

de vente fédérale remboursable est doublé à compter de 1989-90. En vertu du régime qui sera instauré plus tard, les paiements seront faits chaque trimestre.

Le gouvernement publiera au début de l'été un document technique détaillé sur la réforme de la taxe de vente et se propose de déposer cet été un avant-projet de loi. Les mesures législatives finales seront présentées au Parlement l'automne prochain.

Dans le budget 1989-90, la taxe de vente fédérale passe de 8 à 9 p. cent le 1er janvier prochain pour les matériaux de construction, de 18 à 19 p. cent immédiatement sur l'alcool et les produits du tabac, de 10 à 11 p. cent le 1er juin prochain pour les services de communication et de 12 à 13,5 p. cent à la même date «pour tous les autres biens taxables», dont, entre autres, l'automobile.

DÉCRET

Construction: le décret prolongé d'un an

Le crédit d'impôt pour la taxe ployés spécialisés. Pour certains métiers, les hausses pourront atteindre 5,7 p. cent. Les frais de déplacement et d'hébergement seront majorés de 5 p. cent et certaines améliorations sont apportées au chapitre de la santé et sécurité au travail.

En conférence de presse, le premier ministre Robert Bourassa s'est réjoui de l'issue des pourparlers. «Il était très important qu'on puisse maintenir cette extraordinaire paix ouvrière qui constitue pour nous un des atouts les plus importants», a-t-il dit.

Il s'est défendu d'être intervenu directement ou par l'entremise de son chef de cabinet, Mario Bertrand, dans les négociations qui se sont déroulées au bureau du ministre du Travail, Yves Séguin.

Pour les syndicats, le coeur de l'entente reste la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la stabilité du revenu et de l'emploi dans le secteur de la construction. «Pour nous, c'était primordial», a dit M. Lavallée, rappelant, comme le ministre Séguin, qu'une telle enquête était l'une des recommandations de l'enquête Cliche, qu'on avait laissée de côté depuis 15 ans.

La commission devra rendre ses conclusions d'ici la fin février 1990. Elle devra proposer à la loi ou aux règlements de la construction les modifications nécessaires «pour l'implantation d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi».

Le président que nommera le gouvernement et les deux commissaires tiendront des séances publiques.

Le groupe devra aussi proposer des façons d'inciter les entrepreneurs à embaucher les travailleurs réguliers de l'industrie. On cherchera à éliminer le travail au noir, «qui gruge 35 p. cent des heures», a rappelé M. Lavallée.

Pour M. Dion, porte-parole des entrepreneurs, «personne ne sera lié par les recommandations de la commission».

Après avoir dit que cette commission avait été «imposée» par le gouvernement, M. Dion a toutefois souligné que les entrepreneurs n'ont pas refusé de participer à cette initiative susceptible de réduire le travail au noir.

Rien ne prouve que M. Gallant a été intoxiqué par des moules

GEORGES LAMON

Pour le moment rien ne prouve que la consommation de moules par M. Denis Gallant, de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, puisse être la cause de son décès survenu le 22 avril.

«Nous n'éliminons pas une cause cardiaque», a précisé le coroner investigateur. «Pour le moment, on cherche. Je ne peux présumer de rien. J'attends tout simplement d'avoir des preuves.» Le docteur Michel Larose dévoilait hier après-midi, en conférence de presse, le contenu du rapport préliminaire du pathologiste en chef du Laboratoire de médecine légale du Québec.

Et le coroner a tenu à rassurer le public: on est «loin d'une endémie» semblable à celle qui avait entraîné toute une psychose des moules, en décembre 87.

Rappelons que M. Gallant, 44 ans, foréur de métier et qui bénéficiait d'une pension des accidents du travail, avait partagé vendredi soir dernier un kilo de moules avec sa femme (une trentaine), arrosées de bière, avec trois autres clients du bar motel du Paradis de Saint-Jean-Baptiste et le propriétaire qui les avait apprêtés. M. Gallant en aurait mangé environ sept. Dans la soirée, il a ressenti des maux de ventre ainsi qu'un engourdissement au visage. Il est mort durant son transport à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe.

Dans son rapport préliminaire, le docteur André, qui a pratiqué l'autopsie, explique n'avoir relevé aucune trace dans le sang et l'urine de M. Gallant, d'acide diérotique et de PSP (saxitoxine) que l'on trouve habituellement dans les moules. Cependant, d'autres analyses toxicologiques plus poussées seront faites et on en connaîtra les résultats dans deux ou trois jours. Le coroner Larose pourra alors déterminer avec une certaine précision la cause du décès de M. Gallant.

Le pathologiste fait également état d'une ancienne occlusion de l'artère coronaire gauche de M. Gallant sans pour autant déceler de trace récente d'infarctus. Il note cependant que ses poumons étaient d'un poids exagéré: trois fois plus élevé que la normale. Selon lui, cette augmentation peut avoir été causée par une régurgitation provoquant l'asphyxie. Mais aucune vomissure n'a été trouvée à l'autopsie. Le docteur Larose insiste pour dire que l'augmentation du poids des poumons n'est pas nécessairement un signe d'intoxication par les moules. Le pathologiste fait état d'un taux d'alcool de .010 dans le sang qu'il ne peut relier au décès.

«Compte tenu de l'expérience vécue avec les moules en 1987, nous avons pris tout cela très au sérieux», a assuré le docteur Larose. «Mais rien ne prouve pour le moment qu'il puisse s'agir (la mort de M. Gallant) d'une cause alimentaire.»

Au ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'à Pêches et Océans et au ministère québécois de l'Alimentation, des Pêches et de l'Agriculture, on poursuit les analyses en laboratoire. Plusieurs laboratoires et chercheurs ont été mis à contribution.

«Nous concentrons nos énergies sur les moules du Maine», a déclaré hier M. Jean Pierre Hanchay, chef de l'inspection des aliments pour la région du Québec, à Santé et Bien-être Canada. «Nous essayons de retracer les moules achetées au même moment et au même endroit. Nous poursuivons les analyses et les enquêtes épidémiologiques auprès des gens qui en ont consommé. Et nous n'avons pas d'indices pour relier cette mort aux moules. De leur côté, les Américains font également des analyses sur des échantillons de moules.»

Dans les chaînes d'alimentation, la consigne est de maintenir l'embarco sur les moules tant et aussi longtemps qu'on ne connaîtra pas le résultat des analyses gouvernementales.



Rudy Linares, 23 ans, s'est rendu aux policiers peu après la mort de son fils Samuel, âgé de 18 mois, dont il avait débranché le respirateur dans un hôpital de Chicago. Il a été accusé de meurtre.

Un père débranche son fils comateux, revolver au poing

ASSOCIATED PRESS CHICAGO

Après avoir débranché en pleurant l'appareil qui maintenait en vie son fils comateux, un père a pris l'enfant dans ses bras et a tenu le personnel hospitalier en respect avec un pistolet jusqu'à ce que le bébé soit mort.

«Je n'en veux à aucun d'entre vous, a déclaré le père désespéré, Rudy Linares. Je ne vous ferai du mal que si vous essayez de rebrancher mon bébé.»

«Je peux comprendre ce qui l'a fait agir ainsi, a commenté le sergent William Ronney, de la police de Chicago. Je pense qu'il ne voulait pas que son fils continue à vivre dans ces conditions.»

Linares, qui est âgé de 23 ans, a été accusé d'avoir tué son fils de 18 mois, Samuel. Sa femme, Tamara, a déclaré aux autorités que son mari et elle avaient projeté de consulter un avocat demain pour tenter d'obtenir que l'appareil qui le maintenait artificiellement en vie soit débranché. «Mais Rudy a jugé préférable de ne pas attendre, et je pense qu'il a pris la meilleure décision, a commenté tristement la jeune

femme. Au moins, Sammy ne souffre plus.»

Le bébé avait cessé de respirer le 2 août dernier lorsqu'un ballon avait fait explosion près de son visage et que plusieurs éclats s'étaient logés dans sa gorge, bloquant ses voies respiratoires.

Le couple a deux autres enfants, tous deux âgés de moins de cinq ans.

La police rapporte que le couple était arrivé au Rush Presbyterian Hospital vers une heure du matin, hier, et s'était rendu à l'aile des soins pédiatriques intensifs, où se trouvait l'enfant.

Vingt minutes plus tard, alors que sa femme était sortie de la pièce, Linares sortit de sa poche un pistolet de calibre .357, ordonna au personnel de quitter la salle, débrancha le respirateur et s'assit, son fils dans ses bras.

Une demi-douzaine de gardes appelés en toute hâte arrivèrent bientôt sur les lieux, mais Linares les tint en respect sans leur permettre d'entrer.

«Il ne pointa à aucun moment son arme vers les gardiens, a déclaré le sergent Rooney. Il demeura assis tristement jusqu'à ce que le bébé ait expiré, puis il remit son pistolet aux agents.»

Le Lotto 6/49 4 16 19 23 34 41 (11) Tirage d'hier

La Quotidienne à trois chiffres 845 Tirage d'hier à quatre chiffres 3082



17-4-01 jeudi 27 avril 1989

LA MÉTÉO

Table with weather forecasts for Québec, États-Unis, and Canada. Columns include location, temperature ranges (Min, Max), and current conditions (Aujourd'hui).

La CÉCM entend resserrer l'encadrement pour contrer la violence dans ses écoles

MARIE-CLAUDE LORTIE

Les commissaires des écoles catholiques de Montréal ont fait un pas sur papier en direction d'un plan d'action concret contre la violence dans les écoles.

En effet, le conseil des commissaires de la CÉCM a adopté hier une proposition reconnaissant l'existence d'un problème de violence chez les jeunes — ou du moins, si l'on s'en tient rigoureusement au texte de la proposition, à l'existence de reportages des médias en faisant foi — et la nécessité d'aller plus loin dans la prévention de ce fléau.

Selon le président de la CÉCM, Me Michel Palascio, cette proposition, qui recommande une plus grande concertation entre les intervenants policiers, communautaires et les écoles dans ce dossier, et qui s'attache plus à la

prévention qu'à la répression, va dans le sens d'actions déjà entreprises par la CÉCM. D'après lui, la mise en oeuvre pratique de la proposition, qui devrait se faire «dans les plus brefs délais», sera en fait la continuation d'un plan de resserrement de l'encadrement des jeunes dans les écoles, pour lequel des dépenses de \$1 million ont déjà été effectuées.

M. Palascio, dans une déclaration déposée au début de l'assemblée, a tenu à souligner que la violence n'était pas un problème scolaire, mais bien un problème de société que «l'école seule ne peut contrecarrer».

Selon M. Umberto Di Genova, qui a déposé la proposition, la présentation de ce document était prévue bien avant la semaine dernière, alors qu'une trentaine de jeunes sont venus parler devant les commissaires de la violence qu'ils voient dans leurs écoles.

La proposition a été adoptée après plus de deux heures de discussion. Les quatre commissaires du groupe MEMO, qui forment l'opposition à cette assemblée, ont en effet proposé une série d'amendements, et chacun a été longuement débattu. Selon Mme Céline Lapierre, membre de MEMO, ces discussions étaient nécessaires pour essayer de clarifier la proposition qui, selon elle, ne faisait pas assez précisément le lien «entre les belles idées des commissaires et la lutte concrète dans les écoles».

L'enseignement des valeurs telles le respect d'autrui, l'implication des jeunes dans les programmes de sensibilisation contre la violence et la mise sur pied d'activités parascolaires favorisant l'amélioration de l'atmosphère dans les écoles, sont parmi les recommandations des commissaires.

Où donner son sang

- Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants: à Montréal: Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h; à Montréal: Regroupement Loisirs Québec, La Terrasse, 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, de 10 h à 16 h; à Montréal: Hôpital général de Montréal, salon Livingston, 1650, avenue Cedar, de 9 h 30 à 17 h; à Boucherville: organisée par le Club Richelieu, hôtel de ville, 500, chemin de la Rivière-aux-Pins, de 14 h 30 à 20 h 30.



Le premier ministre Brian Mulroney était en réunion avec les membres de son cabinet restreint au moment de la fuite

Marc Lévy falsifiait ses rapports expédiés aux ministères de l'Environnement

L'ancienne secrétaire du propriétaire de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand affirme que les falsifications de son patron étaient systématiques

ANDRÉ NOËL

Marc Lévy, le propriétaire de l'entrepôt de BPC qui a brûlé à Saint-Basile-le-Grand, falsifiait les relevés mensuels qu'il envoyait aux ministères fédéral et québécois de l'Environnement, a raconté hier son ancienne secrétaire.

Louise Lapière a expliqué au commissaire Cyrille Delage, qui mène une enquête sur l'incendie survenu le 23 août dernier, que les falsifications ont permis à M. Lévy d'entreposer jusqu'à 6000 gallons de plus que ce qui était permis.

Marc Lévy a pu ainsi aller débarrasser Hydro-Québec de 2000 gallons de BPC à une station située à Saint-Antoine-des-Laurentides, alors que l'entrepôt de Saint-Basile contenait déjà la limite maximale de 20000 gallons, a dit Mme Lapière.

À elle seule, cette transaction a rapporté à M. Lévy environ \$100000, a-t-elle ajouté. Mme Lapière, qui a été secrétaire de 1981 à 1985, a dit au commissaire qu'elle n'avait jamais vu son patron offrir des cadeaux à des fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

Mais, hors de la salle d'audience, au palais de Justice de Longueuil, elle a dit aux journalistes qu'à son avis, le ministère ne pouvait pas ignorer les activités frauduleuses de M. Lévy, tellement elles étaient grossières.

«C'était trop gros, a-t-elle dit. Il n'aurait pas pu cacher (tout ce qu'il faisait d'illégal) sans de bonnes relations au ministère.»

Mme Lapière a rappelé que son ancien patron avait lui-même été fonctionnaire au ministère fédéral de l'Environnement, en tant que responsable de l'inventaire des BPC au

Québec. Il était aussi en très bon termes avec des fonctionnaires provinciaux, a-t-elle ajouté.

L'entrepôt de Saint-Basile était plein à capacité dès 1983. M. Lévy a quand même envoyé Mme Lapière et d'autres employés chercher des BPC un peu partout dans le Québec. Mais sur les formulaires, il indiquait qu'il acceptait seulement des matières solides — transformateurs et condensateurs — et cachait le fait qu'il acceptait aussi des BPC liquides.

«Je lui remettais un brouillon, et lui m'en remettait un autre modifié, a raconté Mme Lapière. Les transactions de BPC liquide n'apparaissaient plus.»

Elle a indiqué par ailleurs que les inspecteurs du ministère québécois de l'Environnement le prévenait à l'avance de leurs visites, parfois un mois avant. M. Lévy, ainsi prévenu, a déjà transvasé des BPC de l'entrepôt dans un camion citerne. Les inspecteurs n'y ont vu que du feu.

M. Lévy a fui en Floride le lendemain de l'incendie. Le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, a créé tout un émoi, hier, en appelant à la barre des témoins. M. Lévy a été appelé au micro... mais n'était pas là.

Claude Bégin, qui a été maire de Saint-Basile entre 1980 et 1985, a par ailleurs vivement critiqué le ministère de l'Environnement. «On avait l'impression de se battre contre un mur, à la fois contre M. Lévy et contre le ministère. Au début, on croyait que le ministère allait nous comprendre, nous aider, mais on s'est vite aperçu qu'il était une nuisance.»

Selon lui, le sous-ministre et des cadres du ministère ne cessait de dire qu'il n'y avait pas de danger et qu'il ne fallait pas harceler M. Lévy. Le ministère s'opposait à ce que la

ville envoie des avis d'infraction à M. Lévy en prétendant qu'il ne fallait pas le pousser à la faillite.

La ville a déménagé son garage municipal à côté de l'entrepôt pour mieux surveiller les activités de M. Lévy et dans l'espoir de le chasser, a rappelé M. Bégin. Elle a exigé des réparations, l'installation de gicleurs, l'érection d'une clôture, etc.

«On a souvent demandé au ministère d'envoyer des inspecteurs, a-t-il ajouté. Mais la moitié du temps, ils ne venaient pas. Et quand ils venaient, ça pouvait être trois semaines ou un mois après notre demande.»

«Avec le recul, je peux dire que la ville a fait des choses extraordinaires pour contrôler cet entrepôt. Nous avons pris nos responsabilités... alors que d'autres (le ministère) ont fait des choses insignifiantes.»

À la fin de la journée, un fonctionnaire du ministère, Errol Shumanski, a révélé que le directeur du Service de la protection de l'environnement du temps, André Cayer, a émis un certificat d'autorisation un mois avant la visite d'un inspecteur sur les lieux. L'enquête doit se poursuivre le 30 mai.

Par ailleurs, le transfert et la destruction des BPC de Saint-Basile coûtera quelque \$10 millions, a indiqué hier la ministre de l'Environnement, Lise Bacon.

Lors de l'étude annuelle des crédits de son ministère en commission parlementaire, Mme Bacon a indiqué que ce montant comprend \$6,7 millions uniquement pour le traitement de ces déchets toxiques par l'usine albertaine de Swan Hills. Le reste de la somme comprendra le transport routier entre St-Basile et St-Lambert (\$85000), le transport ferroviaire des BPC jusqu'en Alberta (\$1 million), le reste allant pour l'aménagement du terrain dévasté par l'incendie le 23 août dernier.



Louise Lamothe

PHOTO THÉÂTRE La Presse

Une sidéenne, congédiée, obtient gain de cause devant un arbitre

Louise Lamothe, qui oeuvrait dans un centre d'accueil, touchera une compensation

DANIELLE BONNEAU

Louise Lamothe, éducatrice dans un centre d'accueil qui a refusé de subir un test de séropositivité, l'an dernier, et a été congédiée, a eu gain de cause. Elle pourra reprendre son travail si son état de santé s'améliore et sera compensée pour les dommages contractuels, réels et directs qu'elle a subis.

Dans sa décision de 55 pages rendue lundi, Me Jean-Pierre Lussier, arbitre du ministère québécois du Travail, a statué que l'employeur, le centre d'accueil Sainte-Domitille, n'avait pas le droit d'exiger un examen médical pour obtenir une attestation de séropositivité, parce qu'une éducatrice porteuse du virus VIH (de l'immuno-déficience humaine) ou sidéenne peut travailler sans danger pour elle et son entourage.

Déclarant que les quatre griefs déposés par le syndicat du centre d'accueil sont fondés, Me Lussier a conclu que «l'employeur n'avait pas de motif raisonnable pour retarder le retour au travail de Louise Lamothe, qu'il n'avait pas le droit d'exiger un examen médical les 2 et 6 mai 1988 et qu'il n'était pas justifié de cesser le versement du salaire de la plaignante au seul motif que celle-ci refusait de se soumettre à un deuxième examen médical.»

Rappelons que les problèmes de Mme Lamothe ont commencé le 26 février 1988, lorsqu'elle a participé à l'émission *Parler pour parler* de Janette Bertrand, pour dire que des femmes hétérosexuelles peuvent contracter le virus VIH. Malgré une perruque et des lunettes noires, elle a été reconnue et a subséquemment perdu son emploi quand elle a refusé de voir un médecin dans le but avoué de confirmer sa séropositivité.

La jeune femme de 31 ans, qui a su le 11 août dernier qu'elle avait le sida et est hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis le 28 mars, était manifestement très contente, hier. Selon elle, sa lutte en valait la peine.

«Les travailleurs doivent revendiquer leurs droits s'ils veulent avoir gain de cause, a-t-elle affirmé. Il ne faut pas avoir peur. A long terme, cela demande beaucoup d'énergie, mais si personne ne le fait, on va tout le temps se faire piler sur les pieds. C'est réglé, c'est fini. Enfin, je peux penser à la vie!»

Elle connaîtra, fort probablement la semaine prochaine, le montant d'argent qui lui sera accordé. Elle aura droit à une pleine compensation pour le salaire et les autres avantages dont elle a été privée depuis le 8 mai 1988.

Elle sera également compensée pour les pertes non pécuniaires subies. Jugeant, à l'appui de la preuve apportée, que le stress a été un facteur accélérant de sa maladie, Me Lussier a déclaré qu'elle avait le droit d'être compensée. Mme Lamothe a été diagnostiquée sidéenne deux ans après avoir été déclarée séropositive, alors que l'écart entre les deux conditions est en moyenne de 9,6 ans.

Plusieurs précédents
La décision claire et étoffée de Me Lussier établit plusieurs précédents.

L'arbitre a en effet statué que l'employeur a le droit de vérifier l'état de santé de ses employés, mais que cette prérogative n'est pas absolue.

L'employeur doit avoir des

«motifs raisonnables et probables de douter de l'aptitude au travail d'un salarié, écrit-il. Les motifs raisonnables de l'employeur peuvent porter sur les risques que ferait courir, aux autres salariés et à la clientèle, le retour au travail d'un salarié. Mais si ces risques peuvent être pris en considération, il doit s'agir non pas de risques théoriques, mais de risques réels et significatifs.»

Me Lussier a par ailleurs déclaré que le dossier médical d'un salarié est confidentiel.

«Le droit d'une personne à la confidentialité de son dossier médical n'est pas entièrement altéré par la relation employeur-employé», soutient-il.

S'appuyant sur les témoignages des microbiologistes Denis Phaneuf et Jean Robert, experts sur la question du sida, Me Lussier a également déclaré qu'à son avis, il n'y a aucun risque raisonnable pour une éducatrice porteuse du virus du sida de transmettre sa maladie aux adolescentes avec lesquelles elle travaille, car aucun des trois modes de transmission reconnus (de la mère au foetus lors de la grossesse, l'échange de seringues et d'aiguilles contaminées et les relations sexuelles non protégées) ne sont susceptibles de survenir dans le cours normal de ses fonctions.

Selon le procureur syndical, Me Jean-François Hotte, qui s'était minutieusement préparé, la décision de Me Lussier est très réfléchie et s'appuie sur le consensus médical et juridique. En 1989, dit-il, la science en sait suffisamment pour qu'un employé porteur puisse mener une vie normale.

«La décision, a-t-il ajouté, lance un message aux employeurs. Elle leur dit que c'est possible d'avoir des préjugés et normal d'avoir des craintes face à une maladie comme le sida. Mais que cela n'excuse pas l'ignorance. Si les employeurs ne se renseignent pas, cela va leur coûter cher en bout de ligne.»

M. Alain Foisy, coordonnateur des services aux syndiqués et secrétaire-trésorier de l'Union des employés de service, local 298, (FTQ), a de son côté déclaré qu'il n'a jamais vu un arbitre trancher de façon aussi nette sur la question des droits des employés sur leur dossier médical.

«La décision est très étoffée, a-t-il dit. Me Lussier a pris le temps de regarder le caractère raisonnable des demandes de l'employeur et de trancher. L'ampleur des dommages exigés nous permettra de mesurer l'impact qu'aura la décision sur les autres employés.»

N'ayant pas reçu copie du document, M. Yves-Thomas Dorval, attaché de presse de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Affaires Sociales, n'a pu commenter la décision. L'attitude adoptée au centre d'accueil Sainte-Domitille, a-t-il toutefois précisé, n'est pas généralisée dans le réseau de la santé. C'est un cas particulier, a-t-il soutenu.

«On va regarder ce que l'établissement fera, a-t-il ajouté. S'il y a eu injustice, le centre d'accueil va la réparer.»

M. Jean-Paul Gohier, directeur général du centre d'accueil, n'a pu être joint, hier. La décision de l'arbitre, toutefois, est sans appel. Le seul recours possible est une requête en évocation auprès de la Cour supérieure. Mais pour ce faire, la décision doit être considérée illégale et manifestement déraisonnable.



Saint-Germain assermenté

Le nouveau directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Alain Saint-Germain, 44 ans, que l'on voit ici en compagnie de sa femme Denise, de son fils Patrick et de sa fille Lyne, a été assermenté hier soir, en grande pompe, lors d'une cérémonie qui a réuni plus de 400 personnes. Tous les maires des municipalités de l'île de Montréal, le président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, ainsi que plusieurs représentants de la magistrature, de l'archevêché, de la Sûreté du Québec et des Forces armées canadiennes, entre autres, étaient présents à cette cérémonie qui s'est déroulée selon un très strict décorum.

PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Épidémie de vols de tableaux de peintres québécois bien cotés

Récemment, un Ozias Leduc a été dérobé à la basilique Notre-Dame

JEAN-PAUL SOULIÉ

Épidémie de vols d'oeuvres d'art au Québec: le Cornélius Kriehoff dérobé en fin de semaine dernière à la galerie Klinkhoff n'est qu'un des tableaux de peintres québécois cotés portés disparus au cours des derniers mois.

Il y a deux semaines, une femme de ménage découvrait, un mercredi, qu'un Ozias Leduc avait été volé au petit musée de la basilique Notre-Dame, dans le Vieux-Montréal, le samedi ou le dimanche de la fin de semaine précédente.

Mgr Fernand Lecavalier, p.s.s., curé de la basilique, a refusé de commenter l'affaire. Cependant, la police a reçu la plainte et le sergent détective Lauzon, du poste 33, est chargé de l'enquête.

Ces vols de tableaux semblent se dérouler de façon identique, et les oeuvres présentent des caractéristiques semblables.

Il n'y a pas effraction, pas de serrures forcées ou de portes défoncées.

Les vols ont lieu de jour, pendant les heures de visite des lieux où ils sont exposés.

Il s'agit toujours d'oeuvres de taille modeste, mais présentant une valeur certaine.

Enfin, il s'agit de peintres québécois cotés.

Le tableau d'Ozias Leduc dérobé au musée de la basilique Notre-Dame était intitulé *Le Bon Pasteur*. À la suite de l'incendie qui a ravagé la chapelle du Sacré-Coeur de la basilique, le 7 décembre 1978, le musée avait été débarrassé d'un fatras de reliques et des oeuvres d'art y avaient trouvé place, à l'épreuve du feu, selon une initiative de l'ancien curé Jean-Baptiste Vinet. «Nous ne recevons aucun octroi pour notre musée», a simplement déclaré Mgr Lecavalier.

Le Bon Pasteur, signé et daté de 1917 en haut à droite du tableau, était fixé au mur par six vis. Ozias Leduc avait aussi fait la décoration du baptistère de la basilique. Détail intéressant, il existe un dessin, à Chicoutimi, qui est un autoportrait de l'artiste et qui constitue une esquisse du tableau volé.

Le musée de la basilique est ouvert uniquement le samedi et dimanche. Une centaine de personnes par jour constitueraient son achalandage habituel. Le reste de la semaine, il est fermé. C'est donc entre le passage des visiteurs que les voleurs ont eu le temps de dévisser les six écrous, et de s'emparer de l'oeuvre qui ne

fait que 9 pouces 1/4 par 10 pouces 3/4. La peinture, une huile sur carton, est dans les teintes de marron et de beige. Elle est évaluée à \$35000. En juin dernier, une oeuvre d'Ozias Leduc, de la période symboliste, de sept pouces par quatre avait atteint \$18000 à l'Hôtel des encans de Montréal.

Des petits tableaux en danger

L'été dernier, c'est au Musée de Joliette qu'un tableau de huit pouces par six pouces était volé, en plein jour, sans effraction, sans qu'aucune porte ne soit forcée. D'une valeur de \$60000, il portait la signature de Tom Thompson, un artiste du «groupe des Sept». Le premier à mourir de son groupe, les oeuvres de ce peintre atteignent des sommets.

C'est au Musée McCord que les Arsène Lupin de l'art canadien allaient s'illustrer, l'automne dernier, et là aussi sur un Cornélius Kriehoff. Ils ont opéré au cours d'une exposition des Archives publiques du Canada. Le Kriehoff qui disparaissait alors avait à peu près les mêmes dimensions que celui qui a été volé la semaine dernière à la galerie Klinkhoff, soit 14 pouces par 16. Il s'agissait d'une scène d'hiver, évaluée au même prix que *Les chasseurs indiens*.

À l'Hôtel des encans de Montréal, à l'occasion de l'exposition de la succession Gilles Corbeil, il y a trois ans, une gouache de Claude Gauvreau, de l'époque automatiste, datée de 1953, disparaissait. Vrai régal pour les voleurs de petits formats, elle ne faisait que 4 pouces par 4 pouces, et était évaluée à \$2000.

Toujours à l'Hôtel des encans, l'an dernier, un bois sculpté de six pouces par sept d'Yvonne Bolduc, artiste naïf de Baie-Saint-Paul, disparaissait selon le même scénario.

Pour Me Serge Joyal, expert auprès de l'Hôtel des Encans, lui-même collectionneur et victime des voleurs d'oeuvres d'art, il faut avertir les gens qui possèdent des tableaux de petits formats: ces oeuvres sont plus en danger que les autres, et il semble bien y avoir une vague de vols. «Parfois, on retrouve certaines oeuvres huit ou dix ans plus tard, parfois jamais!»

Selon l'expert, les vols se déroulent presque toujours de la même façon. Il faut que les voleurs observent attentivement les lieux et leur occupation, qu'ils déterminent la meilleure heure pour opérer et qu'ils choisissent des oeuvres facilement transportables, donc de petit format.

YAMAHA — JVC — MITSUBISHI — ROGERS — INFINITY — POLK AUDIO — JBL TANNON — IMAGE

TOUS LES MODÈLES EN STOCK

Économisez 300\$ GRATUIT Une mallette LCSF-3U et une pile 2 heures NP-77

SONY Handycam 1695\$

- Handycam pro
- 420000 pixels
- Effets spéciaux
- Zoom 6 à 1, comp., aut.

368, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (Pres de la rue Beaubien) 861-5451/5452

AUDIOTRONIC

Longueuil: les cols blancs rejettent l'entente de principe

PIERRE BELLEMARE

Les cols blancs de Longueuil ont rejeté hier en assemblée générale les offres patronales acceptées par leur exécutif syndical. La grève, commencée le 10 avril, se poursuit donc.

Par vote secret, les membres de la section locale 306 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont repoussé dans une proportion de 66 p. cent la recommandation de leur exécutif, qui était favorable aux offres de l'employeur.

Des 211 syndiqués présents à l'assemblée — sur une possibilité de 311 au total —, 141 ont opté pour la poursuite de la grève contre 67. Trois bulletins ont été rejetés. Il y a trois semaines, une mince majorité de 53 p. cent des cols blancs avait voté en faveur de la grève.

La décision prise hier par les cols blancs de Longueuil a ravi le président du syndicat, M. Guy Blondin, et le conseiller du SCFP, M. Guy Chartier. Loin de voir là un désaveu de la part de leurs membres, ils estiment plutôt que les cols blancs viennent de prouver qu'ils sont sérieux dans leurs revendications.

Des miettes seulement

Comme l'a noté un gréviste, «l'employeur ne nous offre que des miettes. S'il pense que c'est de cette manière-là qu'il va nous faire rentrer au travail, il se trompe».

Les cols blancs, on le sait, tente d'obtenir la semaine de quatre jours. Plutôt que de travailler 33

heures et trois quarts, échelonnées sur cinq jours, ils réclament une semaine de 32 heures sur quatre jours.

Le maire Roger Ferland a soutenu affirmé qu'il était illusoire de croire que Longueuil accorderait la semaine de quatre jours à ses cols blancs. «Ces employés perdent temps et argent en basant leur grève sur cette demande», répète le maire Ferland.

Dans l'espoir de mettre un terme à cette grève, qui dérange principalement les usagers des bibliothèques municipales et ceux de la piscine Olympia, la Ville a suggéré de réduire la semaine de travail d'une heure et demie, le vendredi, durant les trois mois d'été.

Ce qui équivaut à une réduction de dix-huit heures de travail par année, à une période de l'année où le taux de productivité dans les bureaux est déjà au plus bas.

«nous continuons de réclamer la semaine de quatre jours, tout en faisant savoir à l'employeur que cette revendication est négociable. Le maire Ferland s'est coulé les pieds dans le béton là-dessus. Il pourrait toutefois être plus souple sur des aménagements visant à rendre les heures de travail plus flexibles», a confié M. Chartier.

Enfin, les cols blancs demandent que la Ville élimine une partie de la sous-traitance, pour impliquer davantage les fonctionnaires dans la réalisation de grands projets, et ils exigent le retrait de la clause du lieu de résidence, obligeant tout nouvel employé à résider à Longueuil.

Grève à la STRSM; l'entente Molini est annulée

PIERRE BELLEMARE

À compter de demain, les usagers de la Société de transport de la Rive-Sud seront totalement privés de service durant les week-end et en dehors des heures de pointe.

Les autobus ne rouleront sur semaine que de 5h30 à 9h, de 15h30 à 19h et de 21h30 à 1h. Cependant, la navette Brossard-centre-ville — la ligne 45 — sera maintenue. Quant aux départs des autobus destinés spécifiquement à la clientèle scolaire, vers 15h, ils ne seront pas affectés par la grève qui sera déclenchée ce soir à minuit et une minute.

Les 200 employés d'entretien, affiliés à la CSN, sont déterminés à faire la grève puisque le juge Denis Durocher, de la Cour supérieure, a annulé hier l'entente expérimentale leur accordant, depuis le 1^{er} janvier 1989, une semaine de quatre jours de 32 heures et une hausse salariale de 4,5 p. cent.

Dans sa décision rendue au Palais de justice de Longueuil, le juge Durocher rejette ainsi la requête d'une injonction interlocutoire soumise par la partie syndicale qui voulait faire reconnaître légalement l'entente intervenue avec l'ex-président directeur général, Georges Molini. Cette entente expérimentale n'a jamais été entérinée par le conseil d'administration de la STRSM.

La STRSM a décidé unilatéralement d'y mettre fin le 17 avril, en riposte au vote de grève des employés d'entretien, les ramenant ainsi aux conditions de travail qui prévalaient dans le contrat de travail échu le 31 décembre 1988.

En cela, le juge Durocher donne entièrement gain de cause à la STRSM, même si le syndicat de l'entretien avait obtenu samedi une injonction interlocutoire provisoire qui n'a plus maintenant aucun effet.

Le magistrat a indiqué hier que l'entente Molini «ne contient pas les éléments requis pour constituer un véritable contrat de travail, au sens du Code du travail, et que les membres du conseil d'administration de la STRSM n'ont pas approuvé, dans tous ses éléments, les dispositions de cette entente».

Le conseil d'administration avait donné le mandat à M. Molini d'explorer de nouvelles avenues pour en venir à une nouvelle répartition des heures de travail dans les deux garages de la STRSM. Selon des membres du conseil, M. Molini aurait outrepassé son mandat en promettant

à M. Claude Leduc, le président du syndicat, la semaine de quatre jours sans pour autant assurer ses arrières auprès des maires des sept banlieues de la Rive-Sud.

D'où l'imbrroglio et l'ambiguïté d'une situation qui a entraîné les démissions de M. Molini et de Mme Louise Gravel, ex-présidente du conseil d'administration, en plus de rendre à peu près impossible le dialogue entre la nouvelle administration et les leaders syndicaux.

Recours en appel?

Maintenant, le président du syndicat de l'entretien envisage d'en appeler du jugement ou encore de recourir au mécanisme d'arbitrage prévu par le Code du travail. «Mais avant toute chose, il faut que je consulte notre contentieux à la CSN», a signalé M. Leduc, visiblement déçu.

Pendant ce temps, l'actuel pré-

sident du conseil d'administration de la STRSM, le maire Hugues Aubertin (Boucherville), le nouveau directeur général, Robert Robitaille, et les membres du comité exécutif, dont le maire de Longueuil, Roger Ferland, s'entretenaient à Québec avec le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté.

Stéphane Venne, vice-président au marketing de la STRSM, qui a dévoilé hier le plan de service d'autobus en temps de grève, a assuré que cette rencontre avec le ministre Côté ne visait aucunement à réclamer du gouvernement québécois l'adoption d'une loi spéciale pour couper court à la grève. «Il s'agit d'une rencontre qui était prévue depuis un certain temps et qui portait essentiellement sur la participation financière de Québec dans le programme d'immobilisation de la STRSM», a précisé M. Venne.

Fraude immobilière mise au jour

DANIELLE BONNEAU

Deux hommes ont été arrêtés hier et devront chacun répondre, le 6 juin prochain au Palais de justice de Montréal, à 21 accusations de fraude.

René-Yvan Guay et Daniel Gabriel, respectivement président et vice-président des Services Financiers Thanagast, sis au 2486 est, Jean-Talon, ont été arrêtés au terme d'une enquête de cinq mois menée par le sergent-détective Michel Grenier, de la section des fraudes commerciales du Service de police de la CUM.

La fraude immobilière, impliquant 21 victimes, s'élève à \$146,5 millions. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg, estime le lieutenant-détective Bisailon, responsable de la section.

Les deux suspects, explique-t-il, ont présumément promis de vendre des immeubles à leurs clients recrutés par le biais des petites annonces des journaux. À la signature du contrat, ils auraient exigé des investisseurs des dépôts de \$5000, \$10000 ou même de \$25000. Mais les édifices montrés sur des photos ne leur appartenaient pas.

«Ceux qui se sont aperçus de la supercherie en allant par exemple parler aux vrais propriétaires des immeubles, ont été incapables de récupérer leur argent, a souligné M. Bisailon. Le contrat signé contenait une clause, passée inaperçue au moment de la transaction, spécifiant que les Services Financiers Thanagast pouvaient leur offrir ou leur trouver un autre immeuble pendant une période d'un an.»

Les 21 fraudes ont été commises entre août 1988 et janvier 1989.

À Contrecoeur, un dépotoir en quête de... permis!

PIERRE GINGRAS

Les citoyens et le Conseil municipal de Contrecoeur devront se prononcer d'ici quelques semaines sur la réouverture d'un dépotoir de déchets industriels qui avait été fermé en 1980 par la Cour supérieure à la suite de plusieurs infractions à la loi sur la protection de l'environnement.

La municipalité s'était déjà opposée à ce projet en 1988 mais la Commission de protection du territoire agricole avait quand même décidé d'accorder le permis d'opération il y a un an, permis qui a cependant été révoqué il y a deux semaines pour une technicalité. Curieusement, il y a neuf ans, la même commission avait ordonné la démolition d'un aréna en construction situé à quelques centaines de mètres de ce dépotoir parce que l'édifice était situé en zone agricole.

Le propriétaire du dépotoir, M. Pierre Pagé, a déposé une nouvelle demande mardi à la commission de protection, mais ce n'est que le début des longues procédures.

Ironie du sort, le 7 avril, M. Pagé, recevait du ministre québécois de l'Environnement un permis l'autorisant à opérer son dépotoir selon les normes en vigueur. C'est trois jours plus tard, que, de son côté, la Commission de protection du territoire agricole retirait au propriétaire la permission de faire de l'enfouissement sur ses lots, parce que les plans présentés n'étaient pas conformes à la demande.

\$5000 d'amendes et fermeture

Rappelons qu'en août 1974 Pierre Pagé obtient un permis du ministre de l'Environnement pour opérer un dépotoir destiné à l'enfouissement des déchets industriels produits par les grosses usines de la région, notamment Sidbec-Dosco. Le lieu d'enfouissement est situé à deux pas de l'autoroute 30. Au cours des années suivantes, le propriétaire est pris en défaut à plusieurs reprises par les inspecteurs du ministère pour ne pas avoir respecté les

conditions de son permis. En 1979, il est condamné à \$5000 d'amende. La Commission de protection du territoire agricole intervient également en émettant une ordonnance pour faire cesser toute utilisation autre qu'agricole. L'année suivante, le dépotoir doit fermer à la suite d'une décision de la Cour supérieure.

Mais les opérations de transbordement se poursuivront. Les déchets peuvent en effet être entreposés temporairement sur place en attendant d'être livrés ailleurs.

Il y a un an, le 24 mars 1988, la Commission de protection du territoire agricole étudie une demande de M. Pagé qui veut opérer à nouveau son dépotoir sur 125 hectares. La municipalité s'y oppose mais la commission décide d'accorder son autorisation en affirmant que le terrain n'avait plus de valeur agricole... parce qu'il avait déjà servi de dépotoir!

Dans sa décision, la commission allègue qu'elle «doit tenir compte des besoins urgents de sites d'enfouissement dont l'utilité publique n'est plus à démontrer mais dont la localisation suscite les plus grandes difficultés». La commission ajoute que cette autorisation peut contribuer à la solution d'un problème d'intérêt public sans créer d'entraves insurmontables à l'exploitation agricole des terres environnantes.

Georges Tétreault estime pour sa part que la commission est incohérente dans ses décisions. M. Tétreault était maire de Contrecoeur à l'époque où l'organisme avait ordonné la démolition de l'aréna et il conserve des cicatrices de cet affrontement avec la commission. Selon lui, les commissaires n'ont pas utilisé les mêmes principes dans le cas du dépotoir et de l'aréna, ce qu'il juge inadmissible.

Quant au maire actuel, M. Roch Bernier, il est en faveur de la réouverture du dépotoir.

Le permis du ministère de l'Environnement demeure suspendu en attendant que la Commission de protection du territoire agricole se prononce à nouveau sur le sujet.

Pollack

pour elle
pour elle
pour elle
pour elle
pour elle

SUPER IMPERS

1/2
PRIX

DES CENTAINES D'IMPERMÉABLES À MOITIÉ PRIX, STYLE «DERNIER CRI», DANS UNE GAMME DE COULEURS «CHIC 89»

où les bons prix ont du style

GRANDEURS: 4 À 16 ANS
 LONGUEURS: PETITE OU RÉGULIÈRE
 Prix ordinaire: 89,95\$ à 239,95\$
PRIX RÉDUITS: 44,99\$ à 119,99\$

GALERIES D'ANJOU • PLACE VERTU • CARREFOUR LAVAL

DÈS LE 1^{er} MAI
QUELLE QUE
SOIT VOTRE
DESTINATION

PRENEZ
 la **73**

Le conflit des infirmières s'étend aux auxiliaires et puéricultrices

FRANÇOIS BERGER

Le conflit des infirmières s'est étendu hier aux infirmières-auxiliaires et aux puéricultrices dans au moins un hôpital montréalais où le personnel refuse de faire des heures supplémentaires de travail.

Les 183 infirmières-auxiliaires et les 95 puéricultrices de l'hôpital Sainte-Justine pour enfants ont suivi hier matin le mouve-

ment de «grève» du temps supplémentaire commencé par les infirmières il y a sept jours.

Les 900 infirmières de Sainte-Justine refusent de faire du temps supplémentaire, comme leurs 40 000 collègues québécoises, dans l'espoir de faire bouger le gouvernement aux négociations en cours dans le secteur public et parapublic. Elles dénoncent leurs conditions de travail et le niveau de leurs salaires.

Le plus important hôpital pour

enfants au Québec n'a pas encore été obligé de fermer des lits, comme c'est le cas dans une dizaine d'établissements de la région de Montréal, mais l'extension du boycott du temps supplémentaire aux infirmières-auxiliaires et aux puéricultrices «va certainement nous affecter», a déclaré à La Presse Mme Hélène Saint-Hilaire, porte-parole de l'établissement.

Pour le moment, cinq interventions chirurgicales ont été retardées à Sainte-Justine depuis le début du conflit et les besoins sont réévalués toutes les huit heures, au début de chaque quart de travail.

Les infirmières-auxiliaires et les puéricultrices de Sainte-Justine réclament de l'administration du centre hospitalier le droit de pratiquer des actes médicaux délégués, droit qui leur a été enlevé au profit des infirmières qui, de leur côté, se disent surchargées de travail.

«Actes délégués»

Les auxiliaires et puéricultrices — elles sont 22 000 au Québec — n'ont plus le droit de faire des injections intramusculaires ou même d'administrer des médicaments. Depuis 1982, une trentaine d'«actes délégués» leur ont été progressivement retirés, et ces travailleuses veulent reprendre cette pratique. Paradoxalement,

les auxiliaires et puéricultrices peuvent pratiquer ces actes délégués quand elles remplacent des infirmières, a indiqué Mme Françoise Bélanger, déléguée syndicale à Sainte-Justine.

Depuis le déclenchement du mouvement des infirmières vendredi dernier, les infirmières-auxiliaires et les puéricultrices de Sainte-Justine ont été mises à plus forte contribution, en temps supplémentaire, mais «c'est terminé», a averti hier Mme Anita Lévesque, présidente du Syndicat national des employés de Sainte-Justine (affilié à la CSN). «Nous n'accepterons pas non plus que la direction augmente le nombre de bébés à la charge du personnel, car la qualité des soins en dépend», a ajouté Mme Lévesque qui a fait parvenir mardi une lettre au conseil d'administration de l'hôpital, affirmant que les auxiliaires et puéricultrices sont

«déterminées» à récupérer les actes médicaux délégués.

Ailleurs, la situation était hier sensiblement la même que la veille: 341 lits étaient fermés par manque de personnel (en temps supplémentaire) dans treize hôpitaux du Québec, dont dix dans la région de Montréal. D'autre part, le service d'urgence de l'Hôpital général de Montréal était débordé hier matin.

Les fermetures de lits risquent cependant d'être plus nombreuses au cours du week-end parce que c'est à ce moment-là que les infirmières font habituellement le plus de temps supplémentaire. Dans certains départements, il se fait dix fois plus de temps supplémentaire pendant le week-end que pendant la semaine, a commenté M. Michel Clérout, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec.

Le Conseil des services essentiels surveille la situation dans les hôpitaux

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Curieusement, le Conseil des services essentiels, tout comme le gouvernement, suivrait de près la situation dans les hôpitaux où le refus des infirmières de travailler en temps supplémentaire occasionne la fermeture d'un nombre croissant de lits, ce qui, d'une certaine façon, rassure la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux.

Mme Louise Robic a donné cette réponse hier, à l'Assemblée nationale, à la députée péquiste de Chicoutimi, Mme Jeanne L. Blackburn. Cette dernière voulait savoir si Québec continuait de considérer que la situation n'était pas alarmante, bien que préoccupante.

Le chef de l'opposition, Guy Chevrette, a pris le relais en demandant à Mme Robic: «... Est-ce qu'on vous a dit, Mme la ministre, que les services essentiels n'interviennent qu'exclusivement en cas de grève? À ce qu'on sache, il n'y a pas de grève. Il y a même le respect des conventions collectives».

La députée de Bourassa a néanmoins réaffirmé le rôle de surveillance qui incomberait à l'or-



Mme Louise Robic, ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux.

ganisme: «Quand je mentionne le Conseil des services essentiels, c'est un organisme de plus qui surveille la situation. C'est certainement important dans tout cela puisque s'il avait une inquiétude, il nous le ferait savoir le plus rapidement possible pour qu'on puisse agir».

Mme Robic a encore répété que cette instance — qui n'a aucun rôle à jouer lorsqu'il n'y a pas grève — se tenait prête à intervenir à tout moment si le besoin s'en faisait sentir.

Entre-temps, au cabinet de la ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Lavoie-Roux, qui venait à peine de rentrer de Rome où elle avait assisté à la béatification de Marie-Catherine de Saint-Augustin, on indiquait que les négociations avec les infirmières se poursuivaient à un rythme accéléré, qu'elles allaient très bien et qu'elles marquaient même des progrès sensibles.

À midi, hier, les données du ministère montraient que le nombre de lits fermés au public dans les hôpitaux était passé de 279 à 342 depuis la veille. Dans la région montréalaise seulement, selon Mme Robic, on comptait 306 lits fermés, de même que deux salles d'opération, celles-ci à l'Hôpital Général de Montréal.

Services de santé: le gouvernement a été imprévoyant, estime Denis Lazure

JOYCE NAPIER

Si le gouvernement libéral se trouve aujourd'hui aux prises avec de graves problèmes dans le réseau des services de santé, en pleine période de négociations avec les syndiqués de la fonction publique, c'est parce qu'il n'a pas su prévenir, a dit hier l'ancien ministre Denis Lazure, candidat du Parti québécois dans Laprairie.

Porte-parole du PQ sur le dossier des négociations avec les infirmières, M. Lazure, ministre des Affaires Sociales de 1976 à 1981, a noté, lors d'une entrevue avec La Presse, que le moral des infirmières se détériore au même rythme que la qualité des soins. C'est un cercle vicieux et le gouvernement ne semble toujours pas saisir l'ampleur des dégâts, a-t-il dit.

Il a ajouté que Québec devrait tout d'abord considérer les infirmières comme un cas à part dans le cadre de ses pourparlers. Le Parti québécois «sortirait les infirmières de ce carcan de négociations», a-t-il dit, et leur offrirait plus qu'une augmentation sala-

riale de quatre p. cent pour plusieurs raisons.

Que le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, ne comprenne pas le milieu hospitalier, a dit M. Lazure, c'est encore compréhensible. Mais que Mme Thérèse Lavoie-Roux ne semble pas saisir «l'évolution de la situation» et voir qu'il faut augmenter les budgets des hôpitaux à un moment où la conjoncture économique est encore favorable, est une chose surprenante.

«Elle est dépassée par l'ampleur du boulot», a dit l'ancien ministre.

M. Lazure, psychiatre à l'Hôpital Charles Lemoine, a expliqué qu'il côtoie tous les jours les infirmières, les malades et le personnel du centre hospitalier. Il estime qu'il est bien placé pour évaluer une situation qu'il qualifie d'épouvantable.

Rapport Gobeil

Seules, quelque 40 p. cent des infirmières travaillent à temps plein. Les centres hospitaliers ont recours à des agences privées ou encore à des «listes d'appel» de gardes malades occasionnelles pour combler le vide dans son personnel. M. Lazure a répellé

que le rapport Gobeil, commandé par le gouvernement voilà plusieurs années, a conclu qu'une semi-privatisation des centres hospitaliers à moins de 100 lits viendrait améliorer la situation. Les conclusions du rapport n'ont pas été retenues, a dit M. Lazure, mais le message est resté. Les hôpitaux ont maintenant recours à ces agences privées.

De plus, a-t-il dit, les hôpitaux, contrairement aux autres entreprises, et en dépit du bon sens, fonctionnent aujourd'hui sur «la volonté de son personnel de faire du temps supplémentaire». Cette façon de gérer une entreprise ne fonctionnerait pas dans un autre secteur. Pourquoi se demander maintenant ce qui ne va pas, a noté M. Lazure.

Ce «manque de continuité» cause un malaise dans le milieu. C'est une équation, a expliqué M. Lazure: une stabilité dans le service du personnel assure une meilleure qualité de soins.

M. Lazure estime qu'il faut maintenant que le gouvernement libéral fasse marche arrière et négocie séparément avec les infirmières.

Garderies: nouvelle journée de débrayage

Près de 1 500 employées syndiquées (CSN) représentant 91 garderies doivent participer aujourd'hui à une nouvelle journée de débrayage provincial pour protester contre la lenteur des négociations engagées il y a deux ans avec l'Office des services de garde du Québec. Trois points principaux sont en litige: la formation,

les assurances collectives et les congés de maternité.

À Montréal, une assemblée générale est prévue pour 10h ce matin au centre Saint-Pierre Apôtre, boulevard René-Lévesque. Les employées doivent étudier un nouveau plan d'action. Une manifestation suivra en après-midi devant les bureaux de l'Office des services de garde (OSGQ) sur la rue Sherbrooke.

D'autres actions auront lieu dans plusieurs régions, notamment à Sherbrooke, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans la région de l'Outaouais, ainsi qu'à Québec, où un manifestera devant le bureau de la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon Tremblay, responsable du dossier des garderies.

La CSN soutient que le dossier de la formation des travailleuses piétiennes et que l'étude de faisabilité

sur les assurances et les congés de maternité annoncée pour novembre dernier n'est toujours pas terminée.

De son côté, la porte-parole de la ministre, Mme Luce Ranger-Poisson a affirmé hier qu'en ce qui concerne la formation, 80 p. cent des garderies se conforment déjà au règlement actuel qui prévoit qu'un travailleur sur trois doit détenir un diplôme d'études collégiales. De plus, a-t-elle ajouté, «l'énoncé de politique sur les services de gardes présentement à l'étude prévoit que un p. cent de la masse salariale sera consacré à la formation».

Mme Ranger-Poisson a estimé en outre que les négociations avec l'OSGQ ayant trait aux congés de maternité et aux assurances collectives suivaient normalement leur cours. Une rencontre est prévue pour lundi.

Le Manoir Le Corbusier à Ville de Laval

Enfin la grande vie

à partir de **660\$** par mois

Nouveau concept de résidence pour une retraite active

Un concept totalement nouveau pour la nouvelle génération de personnes retraitées et pré-retraitées.

- Des appartements modernes somptueux... des jardins, salons, salles d'exercice, salle à manger, pour des gens comme vous, qui ont envie de vivre pleinement, dans un décor à leur goût.
- Des services innombrables: Services bancaires et hebdo madaires • Animation de groupe • Médecin-visiteur
- Infirmière 24 heures • Salon de coiffure et bain tourbillon
- Transport à proximité • Entretien ménager...
- Une sécurité incroyable
- Construction en béton à l'épreuve du feu
- Système d'intercom et d'alarme dans chaque appartement
- Système de surveillance sur écran (24 heures)...

Une vie agréable et bien remplie... en bonne compagnie

LES RÉSIDENCES Manoir Le Corbusier

Seule...mais pas toute seule.

Venez visitez nos superbes appartements
1000, boul. Chomedey
Tél.: 682-6686
Occupation immédiate

1 MOIS GRATUIT
En plus, venez voir sur place nos autres spéciaux

50^e ANNIVERSAIRE

SUPER VENTE

DU LUNDI 24 AU DIMANCHE 30 AVRIL

LE PLUS GRAND CHOIX D'EMBARCATIONS AU QUÉBEC!

● CROISIÈRE ● PLAISANCE ● PÊCHE

RÉDUCTIONS INCROYABLES SUR NOS ENSEMBLES BATEAUX ET MERCURY HORS-BORD

● CHALOUPE ● MOTEUR ● REMORQUE **TOUT ÉQUIPÉ À PARTIR DE 2 495\$**

● BATEAU DE PLAISANCE ● MOTEUR ● REMORQUE **TOUT ÉQUIPÉ À PARTIR DE 9 999\$**

PÉDALO
1 PLACE..... 149\$
2 PLACES..... 450\$

PLANCHE À VOILE 399\$

CANOT 14'..... 399\$

VENEZ PARTICIPER À NOTRE TIRAGE AUCUN ACHAT REQUIS EN PRIX:

- CHALOUPE (alum.) 12'
- HORS-BORD MERCURY 4 c.v.
- 5 PLANCHES À VOILE
- 20 BONS D'ACHAT DE 50\$

ETC... ETC.

Yachting et sport pigeon inc.

6767, est BOUL. HENRI-BOURASSA MONTREAL-NORD
325-1010
Ouvert du lun. au ven. de 9 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dim. de midi à 17 h

MERCURY HORS-BORD
Naviguez Avec La Légende.

PRÊTS
commerciaux seulement sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

ENTREPOSAGE DE FOURRURES
par des experts

Comparez nos prix pour l'entreposage, l'assurance et le traitement «Lusterized» des fourrures et profitez de notre expertise dans les réparations et le remodelage.

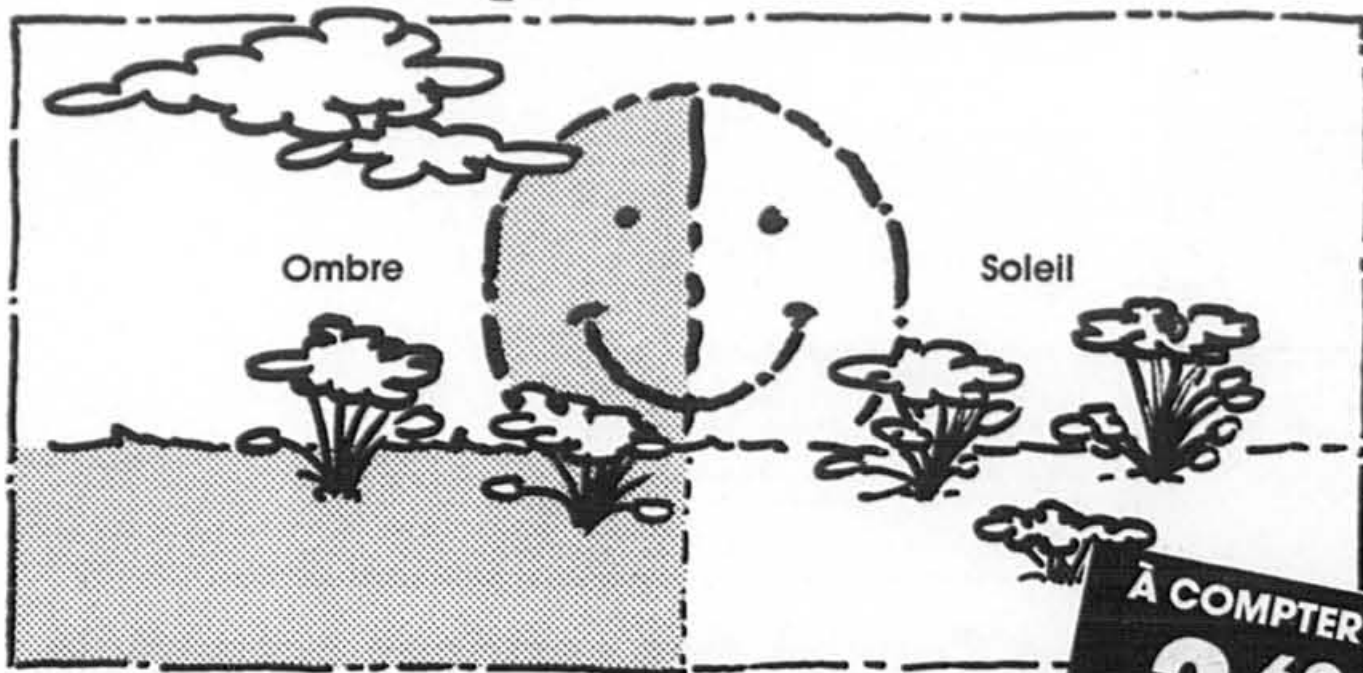
● Cueillette et livraison rapides

NICHOLAS
3929, rue Wellington • 769-2767

Pierre Foglia

La chronique de Pierre Foglia ne paraît pas aujourd'hui

Chaque vivace...



... a sa place

Économisez en plantant des vivaces. Elles repoussent à chaque année!
Choisissez parmi plus de 600 variétés de vivaces pour l'ombre, le soleil, les rocailles, les plates-bandes, etc, etc, etc...

À COMPTER DE
2,69\$

Engrais
pour rosiers
C-I-L

2,75\$

rég.: 4.09\$



2\$ de rabais
sur nos rosiers
pré-emballés.

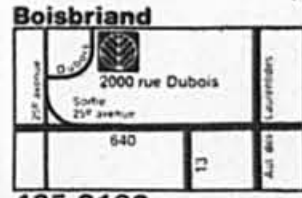
Plus de 75 variétés,
hybrides de thé,
grandifloras,
floribundas,
grimpants et rustiques.



**OUVERT
LE
DIMANCHE**
de 10h00 à 16h30



332-3610



435-2182

HEURES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi 9h à 18h
Jeudi, vendredi 9h à 21h
Samedi 8h30 à 17h
Dimanche 10h à 16h30

Valide du 24 au 30 avril 1989.

W.H.PERRON

Pour qu'ça pousse en beauté

Une deuxième bonne récolte « inquiète » les acériculteurs

d'après PC
PLESSISVILLE

Le Québec est en voie d'enregistrer cette année une deuxième récolte de sirop d'érable tout à fait exceptionnelle, avec comme conséquence d'importants surplus et une chute sensible des prix, ce qui place l'industrie et les producteurs dans une situation précaire.

Bien que la saison des sucres ne soit pas terminée dans les régions plus froides du Québec, comme Matane, les indications parvenues à la coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec, à Plessisville, montrent clairement que la saison 1989 sera « aussi bonne que l'an passé », a souligné le directeur général Gaston Rioux. Déjà, la plupart des acériculteurs des Bois-Francs et de l'Estrie ont réalisé une saison supérieure à l'an dernier.

Il faut donc parler d'une deuxième récolte exceptionnelle en autant d'années, ce qui inquiète M. Rioux et les producteurs. « Il est impossible d'écouler à chaque année des réserves aussi impor-

tantes », convient M. Rioux. Les résultats officiels de la saison 1989 ne seront toutefois connus que dans quelques mois.

En 1988, une récolte historique de 40 millions de livres de sirop d'érable a été faite, selon les plus récentes estimations, avec le résultat que l'industrie et les producteurs ne sont pas parvenus à écouler une grande partie des surplus 1988.

Seule la création d'une banque de réserve de sirop d'érable, financée par le gouvernement canadien, a permis de sortir une grande partie du sirop 1988 des champs avant la présente saison.

Or, de nouveaux surplus viendront s'ajouter cette année et amplifier l'engorgement des marchés. Des producteurs, craignant le pire, n'ont pas hésité à vendre leur sirop à prix d'abaîne aux consommateurs plutôt que de courir le risque de ne pas trouver preneur. Certains n'ont payé guère plus de \$20 un gallon de sirop d'érable dans la région des Bois-Francs et dans la Beauce, soit à peu près 50 p. cent du prix moyen de l'an dernier.

DÈS LE 1^{er} MAI QUELLE QUE SOIT VOTRE DESTINATION

**PRENEZ
la
73**

LE PRÊT-AUTO DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

**PRÊT
à emporter**

HEURES

Une première. Jusqu'au 15 mai prochain, la Banque de Montréal traite votre demande de prêt-auto en un temps record. Jamais une institution bancaire n'a osé vous promettre une performance pareille: une réponse en 4 heures pour un prêt-auto et en moins de 24 heures pour tout autre type de prêt, y compris notre nouveau prêt à taux variable. Et en prenant rendez-vous avec un de nos directeurs de prêt, vous pouvez même le rencontrer en dehors des heures normales d'ouverture de votre succursale.

Faites affaire avec les spécialistes bancaires les plus rapides en ville. Votre prêt-auto, prêt à emporter en 4 heures ou moins. Seulement à la Banque de Montréal.

Pour plus de détails, renseignez-vous à l'une de nos succursales ou appelez l'InfoService. À Montréal, téléphonez au 877-1285. Ailleurs au Québec, composez sans frais le 1 800 361-1854.

 Banque de
Montréal

TÊTES D'AFFICHE

Guy Pinard



Le Dr Guy Bertrand, président et directeur général du Centre de recherche industrielle du Québec, a récemment reçu le «Prix du chef de file dans le secteur public». Ce prix fut le seul parmi cinq à être remis à un Québécois par l'Association canadienne de technologie de pointe.

Le Montréalais Pierre Briglio a été récemment promu gérant des ventes pour l'Ouest des États-Unis, pour les produits récréatifs Coleman et Faulkner, et il s'installera à Victorville, en Californie, en compagnie de son épouse Micheline et de ses enfants. Au moment de sa nomination, Briglio était gérant de district pour le Sud-Est des États-Unis pour les produits récréatifs Coleman.

La rédactrice en chef de la revue L'Hospitalité, Françoise Pitt, a reçu le Prix d'or de sa catégorie lors d'un concours organisé pour la première fois à l'échelle nationale par la division des revues spécialisées de Maclean Hunter.

Normand Miron, président de l'Association des amateurs de violettes africaines de Montréal, et Pierre Bourque, directeur du jardin botanique, présideront aujourd'hui à 11 h, au jardin botanique, l'inauguration de l'exposition «Grandioses violettes africaines».

L'Alliance française de Montréal accueillera un invité de marque ce soir à 20 h, au 3450, rue McTavish. En effet, elle recevra alors Roger Gouze, écrivain, délégué général de l'Alliance française de Paris et con-



Entente entre Politel et Prima

La société Prima Télématique Inc., la plus importante société de services télématiques au Canada, signait récemment une entente d'échanges de services avec Politel, le numéro un français. Richard Gervais, président de Prima, essaie le nouveau système sous les yeux de Henri de Maublanc, président de Politel.

seiller technique du directeur général des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères, qui parlera notamment de son beau-frère, François Mitterrand. Renseignements: 288-4140.

Le lancement de Coriolan, La tempête et Les guerriers, de Michel Garneau, aura lieu ce soir à 20 h 30, au Théâtre d'Aujourd'hui, après la représentation des Guerriers, mis en scène par Guy Beausoleil. Renseignements: 523-1211.

Jean Campeau, président et directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, a accepté la présidence d'honneur du concours Prix relève d'excellence. Le lancement

de ce concours aura lieu demain à midi, à la salle John Molson, 1670, rue Notre-Dame est. Renseignements: 340-6025.

Au sujet de l'émission «Un don pour une chanson» organisée au profit de la Fondation du diabète juvénile du Canada, j'ai omis de mentionner le numéro de téléphone; il s'agit du 849-8991.

Les coiffeuses du salon Guy Métro seront à l'oeuvre dimanche de 10 h à 16 h, au profit de la garderie Papillon de la Société des enfants handicapés du Québec. Renseignements: 932-5132.

Dominic D'Alessandro, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada, et président de la campagne de financement d'I Musici de Montréal, a accepté la présidence d'honneur de la soirée de gala qui débutera à 19 h 30, le 4 mai, à l'hôtel Ritz-Carlton, au profit de cet orchestre de chambre. Le comité organisateur est

présidé par France C. Desmarais. Renseignements: 288-8053.

L'ex-hockeyeur Michael Bosny a accepté la présidence d'honneur de la «journée-santé tout tennis», qui débutera à 10 h le 7 mai au Tennis 13 de Laval. Renseignements: 687-9913.

Le Centre de recherche sur les pavés Inc. annonce le lancement du concours du Prix Excellence C.R.P. Le concours comporte trois catégories: institutionnel, commercial et industriel. La date-limite d'inscription a été fixée au 31 octobre 1989. Renseignements: 252-0719.

Michel Rigaud, de Génie métallurgique, à l'École polytechnique, a reçu le prix du meilleur conférencier lors du récent congrès de l'Association québécoise du transport et des routes, avec son projet de «céramisation» des moteurs de voiture, qui surviendra, pense-t-il, dès qu'on aura réussi à résoudre la fragilité des pièces en céramique.

François Richard, premier vice-président et directeur général, administration et informatique de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, a récemment reçu le titre de «fellow» de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Le comédien Jean Deschênes et Reynald Bergeron, propriétaire du Théâtre du Chenal-du-Moine, à Sainte-Anne-de-Sorel, viennent d'acquiescer le Théâtre des Marguerites, fondé en 1967 par Georges Carrère et Mariette Duval.

Bill Barr, directeur de secteur à Ottawa, prenait récemment sa retraite après avoir consacré 44 ans et quatre mois de sa vie au service de Bell Canada. Raymond Careau, directeur opérationnel à Sillery, quittait pour sa part après 40 ans de service.



Le Festival superphonique de Lachine

Claude Lafontaine (à gauche), directeur général des Jeunes musicales du Canada, et le maire Guy Descary, de Lachine, ont divulgué mardi le contenu du prochain Festival superphonique de Lachine. Le festival débutera le 16 juillet, à 14 h, sous le grand chapiteau O'Keefe, par une initiation à la danse viennoise, avec l'ensemble Schrammel, et se terminera le 23 juillet, à 20 h, à la salle Sainte-Anne, par la présentation de la pièce de théâtre musical «Les femmes de Mozart».

Pierre Peladeau, président de Québecor, sera l'invité du Club régional de l'entrepreneuriat des Laurentides le 1^{er} mai. Renseignements: 669-8373.

Justin Lévesque assume la présidence du comité organisateur du colloque Jeunesse et santé mentale, qui aura lieu le 5 mai, de 9 h à 17 h, au 3200, rue Jean-Brillant, à l'occasion du 10^e anniversaire de fondation de la filiale de Montréal de l'Association canadienne pour la santé mentale. Jean Panet-Raymond animera le panel. Renseignements: 521-4993.

Bill McKnight, ministre de la Défense nationale, le colonel Roland A. Reid, du Royal 22^e Régiment, Jean P.W. Ostiguy et Rowland A. Frazee seront parmi les invités d'honneur du dîner-gala du 75^e anniversaire du Royal 22^e Régiment le lundi 8

mai, à l'hôtel Château Champlain. Renseignements: 283-8287.

La direction des restaurants Les Prés a remis un chèque de \$5000 à la division du Québec de la Croix-Rouge, résultat d'une récente promotion dans les succursales de la chaîne.

L'Université du Québec à Montréal pourra développer son expertise en géomatique grâce aux dons de deux compagnies. La société Ogivar, représentée par son président, Jaime Benchemol, a fait don de trois micro-ordinateurs, tandis que la société I.G.U. (Ingraph) Inc., représentée par son président, Lascar B. Popovici, a fait don de trois ensembles de logiciels.

L'arena Rosanne-Laflamme de Saint-Hubert servira de toile de fond au vernissage d'une exposition d'une soixantaine d'artistes-peintres samedi à 13 h. Renseignements: 445-3649.

A SAMEDI

Célibataires

Le Club des Diplômés Universitaires Inc.

vous invite à un

«PARTY»

Demain, vend. 28 avril, 20 heures
L'Entretiens, Centre Sheraton
Adm.: 10\$, incl. une consommation

Séance d'information, merc. 3 mai, 20 heures
L'Entretiens, Centre Sheraton
Adm.: gratuite — Rens.: 287-1017



Réouvert après huit ans

Le théâtre de La Poudrière revivra après huit ans d'inactivité, sous la direction de Louis Sincennes (à droite). Ce dernier avait invité Jeannine Beaubien, fondatrice du théâtre en 1957, à planter le clou symbolique.

Rassemblements de familles

Les retrouvailles de l'organisme Les descendants de Pierre Miville Inc. auront lieu à Rivière-Ouelle, du 11 au 13 août, dans le cadre des festivités du 34^e anniversaire de l'arrivée de l'ancêtre au pays. Renseignements: Bernard Mainville, au 728-9410.

Le rassemblement national de la famille Lefebvre aura lieu samedi à l'hôtelier Le Dauphin de Drummondville. Tous les Lefebvre, dit Beaulac, Denoncourt, Descôteaux et Senneville, sont conviés. Renseignements: Diane Descôteaux, au 1-800-567-0982.

L'Assemblée générale annuelle de l'Association

des Lacombe débutera à 9 h le 7 mai à l'édifice des Archives nationales du Québec, 1945, rue Mullins, à Montréal. Renseignements: 667-9546.

L'Association des familles Giguère célébrera ses 10 ans d'existence par un voyage en autocar qui conduira les membres chez les cousins du Minnesota, du 9 au 17 août. Entre-temps, les membres sont invités à Grand'Mère, le 8 juillet, pour y fêter les aînés de la région. Renseignements: Georges-Émile Giguère, au 387-2541.

Les 300 ans de présence de la famille Laroche dans la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville seront sou-

lignés par des retrouvailles le 5 août. Renseignements: Rassemblement des Laroche, C.P. 184, Neuville, Québec GOA 2R0.

La grande famille Thibault soulignera le 300^e anniversaire de l'arrivée au pays de leur ancêtre par un rassemblement qui aura lieu le 17 juin, à Cap-Saint-Ignace. Renseignements: Rassemblement des Thibault, 435, rue Vincelotte, Cap-Saint-Ignace, Québec G0R 1J0.

Le 100^e anniversaire de l'arrivée au Québec de l'ancêtre des Franc sera célébré par une fête champêtre, qui aura lieu cet été. Renseignements: 737-7468.

"Je vais dans sa boutique deux fois par jour... Penses-tu qu'elle va se douter de quelque chose?"

Il existe mille et une bonnes excuses pour céder à la tentation d'aller aux Cours Mont-Royal: vous pouvez invoquer votre passion dévorante pour tout ce qui est beau ou encore, peut-être, votre penchant incontrôlable pour les plus prestigieuses collections du monde... ou est-ce plutôt une attraction beaucoup plus mystérieuse qui vous pousse à errer ainsi entre les rayons de Bijani, de Stéphane ou de By American? Les voiles du coeur sont impénétrables, mais elles sont certes très agréables lorsque c'est aux Cours Mont-Royal qu'elles vous mènent!

125 boutiques et restaurants, 1455 rue Peel.
Métro Peel. Stationnement souterrain rue Metcalfe.

Les Cours Mont-Royal Venez y perdre la tête!

La cause Irwin Toys: la Cour suprême rend aujourd'hui sa décision

Québec saura s'il peut interdire la publicité destinée aux enfants

MARIE TISON
Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement du Québec saura ce matin s'il peut interdire la publicité destinée aux enfants.

La Cour suprême rendra sa décision sur la cause Irwin Toys, plus de 17 mois après avoir entendu les avocats du fabricant de jouets et les représentants du Procureur général du Québec.

La cause Irwin Toys avait été

plaidée immédiatement après les deux causes portant sur les dispositions de la loi 101 sur l'affichage. La Cour suprême a rendu son jugement dans ces derniers cas en décembre dernier.

En décembre 1980, 148 plaintes ont été déposées contre Irwin Toys et d'autres compagnies reliées pour avoir enfreint deux articles de la Loi sur la protection du consommateur, qui interdisait la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans.

En septembre 1981, le fabri-

cant a entrepris de contester la validité constitutionnelle de ces dispositions, d'abord devant la Cour supérieure, qui l'a débouté, puis devant la Cour d'appel, qui lui a donné raison.

Irwin Toys a soutenu que cette interdiction portait atteinte à la liberté d'expression garantie dans la Charte canadienne des droits et libertés, et que le Québec n'avait pas le pouvoir d'adopter une telle mesure.

L'un des avocats d'Irwin Toys, Me Michel Robert, également

président du Parti libéral du Canada, a soutenu que le concept de la liberté d'expression était assez large pour englober l'expression commerciale, et notamment la publicité et l'affichage.

Dans son jugement sur la loi 101, la Cour suprême a statué que la liberté d'expression comprenait aussi l'expression commerciale.

«Au-delà de sa valeur intrinsèque en tant que mode d'expression, l'expression commerciale joue un rôle considérable en per-

mettant aux individus de faire des choix économiques éclairés, ce qui représente un aspect important de l'épanouissement individuel et de l'autonomie personnelle», a indiqué le plus haut tribunal du pays.

Lors de l'audience sur la cause Irwin Toys, le représentant du Procureur général du Québec, Me Yves De Montigny, a allégué que les deux dispositions poursuivies un objectif légitime — protéger les consommateurs les plus vulnérables, les enfants de moins de 13 ans —, et que l'interdiction de la publicité s'adressant directement à eux constituait une façon raisonnable d'atteindre ce but.

Me Robert a soutenu de son

côté que cette interdiction était disproportionnée.

L'article premier de la chartre des droits permet à un gouvernement de restreindre une liberté s'il le fait dans des limites raisonnables, qui peuvent se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Irwin Toys a également fait valoir que Québec n'avait pas le pouvoir d'interdire de la publicité à la télévision, parce que la radiodiffusion constituait un champ de compétence fédérale.

Me De Montigny a répliqué que l'objectif véritable de la loi mise en cause était la protection du consommateur, et que la jurisprudence accordait ce domaine à la juridiction provinciale.

SPEC SONY
Handycam

Modèle **CCD-V9**

- 380 000 pixels
- 5 lux
- Zoom 6:1
- Vitesse variable

HANDYCAM PRO
ÉPARGNEZ DES
\$\$\$\$\$\$\$ **1695\$**

GRATUIT:

- 1) Mallette Valeur de **119\$**
- 2) Pile rechargeable Valeur de **99\$**

Pour le meilleur en électronique

LA TOUCHÉ MAGIQUE TV
5343, chemin Queen Mary 481-2702
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin.
Le service après-vente, nous y voyons!

PLANCHES À VOILE

SUPER LIQUIDATION
(tout le stock en magasin)

4 JOURS SEULEMENT
• Jeudi et vendredi, de 9 h à 21 h
• Samedi et dimanche, de 9 h à 17 h.

DES PRIX JAMAIS VUS!

Mâts epoxy 99 ^{95\$}	*180 II. à partir de 299 ^{95\$}
Mâts en aluminium 159 ^{95\$}	*Ace tec 89 et Rock and Roll ???
«Wishbones» et voiles à partir de 75 ^{\$}	*«Metal Rock» 88 799 ^{95\$}
*«Funboards», modèles de démonstration et d'occasion à partir de 199 ^{95\$}	*«Funboard» complète à partir de 399 ^{95\$}

SUPER-SPÉCIAUX SUR «SNOWBOARDS»
PLUSIEURS AUTRES SUPER-SPÉCIAUX
À PRIX TROP BAS POUR ÊTRE ANNONCÉS

*Flotteur seulement
Jusqu'à 60% de rabais sur vêtements et accessoires

PLANCHES À VOILE EUROPÉENNES
12344, boul. Laurentien 333-7247

Un détenu s'évade de l'hôpital Jean-Talon

Un détenu de la prison de Bordeaux, gardé sous surveillance à l'hôpital Jean-Talon, a pris la clé des champs vers 4 h hier matin.

Le jeune homme, Sylvain Ouimet, âgé de 26 ans, aurait profité d'un moment d'inattention de son gardien pour aller prendre

l'air alors qu'il se trouvait à la cafétéria. Ouimet était détenu à la prison Bordeaux depuis le 20 avril pour vol qualifié. Il mesure 1,66 mètre, pèse 73 kilos, a les cheveux et les yeux bruns. Signe particulier: Ouimet a des tatouages sur le front et à plusieurs endroits sur le corps.

DÈS LE 1^{er} MAI
QUELLE QUE SOIT VOTRE DESTINATION

PRENEZ la 73

Premier prix pour La Presse

À l'occasion du concours annuel de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, *La Presse* a été honorée du premier prix parmi tous les quotidiens canadiens, dans la catégorie

«Journal en éducation», pour ses activités reliées à la publication de *La Presse des Six-Douze*, un volet du programme de *La Presse/Éducation*. En particulier, le prix de l'ACEQ se rapporte au

«Club des jeunes journalistes» créé dans le cadre de ce programme. Ce club est ouvert à tout jeune lecteur qui envoie un texte journalistique à *La Presse des Six-Douze*.

Il regroupe à l'heure actuelle près de 2 000 membres. Rappelons que *La Presse des Six-Douze* est publiée tous les vendredis en période scolaire afin de permettre aux jeunes de six à douze ans de lire avec intérêt et compréhension des textes d'actualité. La première page a été publiée le 20 février 1987 et depuis, sa popularité n'a cessé de s'accroître. Des milliers d'élèves répartis dans plus de 200 écoles la lisent chaque semaine en classe et s'en servent également pour

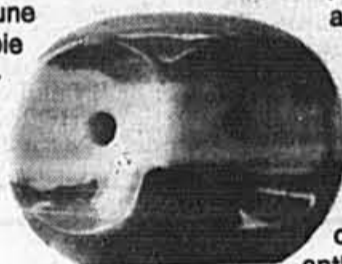
réaliser diverses activités pédagogiques. Plusieurs projets en rapport

avec la publication de cette page ont connu un grand succès auprès des écoles.

Cette année, le Superquiz a suscité la participation enthousiaste

de 120 classes; celles-ci devaient répondre chaque semaine à des questions reliées au contenu de *La Presse des Six-Douze*. Deux classes du premier cycle et deux classes du second cycle s'affronteront prochainement au cours d'un tournoi final.

La Presse des Six-Douze est rédigée par deux enseignants du primaire: Madame Christiane Labrie, qui a proposé l'idée originale, et Monsieur Louis Émond. La conception graphique est réalisée par Monsieur Robert Alarie, graphiste au service de la Promotion de *La Presse*.



Monsieur Roger D. Landry, président et éditeur de *La Presse* (à droite) remet à Mme Céline Landry, responsable de *La Presse/Éducation*, le trophée «Hibou», attribué par l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens. À gauche apparaissent M. Mario Savard, vice-président, marketing et ventes et Mme Christiane Dubé, directrice de la Promotion

Dans l'ordre habituel, M. Louis Émond et Mme Christiane Labrie, les deux rédacteurs de la page des Six-Douze et M. Robert Alarie, graphiste et illustrateur de la page des Six-Douze.



La Presse

VOTRE HEURE de GLOIRE EST ARRIVÉE!

40% DE RABAIS

sur le prix suggéré de ces grandes marques. (Modèles pour hommes ou femmes)



Chic!

Des montres de grand luxe à prix de liquidation. Toutes nos montres de marque CORUM et MOVADO sont aussi vendues à 40% de rabais. Pour un temps limité.

Manquez pas ça!

CM MICHAUD

SEULEMENT

au 937 est, rue Bélanger à Montréal
(514) 279-4527
Grandes cartes de crédit acceptées

Un homme est poignardé à mort à la porte de son bureau à Westmount

SUZANNE COLPRON

■ Le directeur de la création d'une agence de publicité a été découvert hier matin, baignant dans son sang, devant la porte de l'ascenseur conduisant à son bureau, au 1303, avenue Greene, à Westmount.

L'homme, âgé de 40 ans et père de deux enfants, a été atteint de trois coups de couteau au dos, au ventre et dans les côtes. Il a été trouvé, vers 8 h, entre la vie et la mort, par des collègues de travail qui arrivaient sur les lieux.

Transporté d'urgence à l'Hôpital général de Montréal, il a succombé à ses blessures moins d'une heure après son admission. Son décès a été constaté à 9 h.

Selon différents témoignages, le directeur, qui était à l'emploi de la compagnie Dialogue-Communications, a été surpris à son arrivée au bureau par une ou plusieurs personnes. Une bagarre aurait éclaté et l'homme aurait reçu des coups de couteau.

Les policiers ont dit qu'il était dans un état critique mais encore en vie au moment où il a été découvert par des employés. Tout indique que l'agression a été commise dans les minutes précédant l'arrivée de ses collègues.

« On ne sait pas ce qui s'est passé. Tout le monde parle de ça aujourd'hui, mais personne ne connaît les détails de l'affaire », a confié une réceptionniste qui travaille dans le même immeuble abritant plusieurs bureaux.

« Les policiers ont bloqué l'ascenseur, a-t-elle ajouté. On suppose que l'homme a été poignardé à sa sortie de l'ascenseur. Le bureau pour lequel il travaillait occupe tout le cinquième étage. »

Aucun suspect n'a été arrêté et la police ignore le mobile de ce meurtre, le 27^e de l'année à survenir sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Yvon Giroux et Robert Fuller, de la section des homicides de la police de la CUM.

« On va essayer d'en apprendre un peu plus sur cet individu au cours des prochains jours. On part de zéro », a déclaré le sergent-détective Giroux.

Des surprises pour les amateurs de sushi

D'après United Press International
BOSTON

■ Un homme qui avait un faible pour le sushi s'étant plaint de violents maux à l'abdomen, son médecin, persuadé qu'il s'agissait d'une crise d'appendicite, le fit opérer. Les chirurgiens constatèrent toutefois que l'appendice du patient était en excellent état, mais, alors qu'ils s'apprétaient à le recoudre, ils aperçurent un ver de près de 5 cm de longueur qui sortait lentement de son abdomen.

Ce cas apporte une nouvelle preuve des risques auxquels s'exposent les personnes qui consomment du poisson cru, mode dont la popularité croît sans cesse en Amérique du Nord.

« Ces dernières années, le poisson cru est devenu un plat très recherché aux États-Unis, écrit le médecin en question dans le *New England Journal of Medicine*. Il est maintenant servi dans de nombreux restaurants, et sa vogue ne fait qu'intensifier le danger de contracter certaines affections associées à sa consommation, puisque le poisson cru est fréquemment infesté de vers. »

Le docteur Murray Wittner, professeur de parasitologie à la Faculté de médecine Albert Einstein de New York, souligne que pour réduire les chances d'être infecté par ces parasites, qui peuvent causer des complications sérieuses s'ils perforent l'estomac ou l'intestin, il est recommandé de réchauffer ou de geler le poisson avant de le consommer.

Un carambolage fait 2 morts et 12 blessés

Presse Canadienne
RIMOUSKI

■ Un spectaculaire carambolage impliquant cinq véhicules, dont un mini-bus transportant neuf passagers et un camion-remorque, a fait deux morts et douze blessés, hier, sur la route 132, à Bic, une municipalité située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Rimouski.

À la demande de la famille, les noms des victimes, qui prenaient

place à bord de la même voiture, n'ont pas été dévoilés. Il s'agit d'un couple dans la soixantaine, de Rivière-du-Loup.

Quant aux personnes blessées, neuf d'entre elles ont obtenu leur congé du Centre hospitalier régional de Rimouski après avoir reçu les premiers soins. Trois autres personnes, passagers dans le mini-bus, ont été gardées sous observation, souffrant de diverses contusions et fractures. Leur état n'inspire cependant aucune crainte.

Tous les passagers du mini-bus sont de la région de Matane, Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts. Les autres blessés résident à Rivière-du-Loup et Montréal. Seul le conducteur du camion-remorque n'a subi aucune blessure dans le carambolage.

L'accident s'est produit dans une côte, à l'intersection de la route 132 et du Chemin du camping Bic. La 132 a quatre voies dans ce secteur. Hier matin, la chaussée était sèche.

U S A I R E T P I E D M O N T

Dès Aujourd'hui, Donnez Des Ailes À Vos Vacances!

Cet été USAir et Piedmont offrent des tarifs réduits très avantageux au départ de l'aéroport international de Dorval vers votre lieu de vacances préféré.

Le nombre de places est limité, aussi n'attendez pas et appelez dès aujourd'hui votre agence de voyages ou les numéros sans frais de USAir : 1-800-428-4322, et de Piedmont : 1-800-251-5720.

Boston	La Nouvelle-Orléans
\$182.65	\$430.15
Buffalo/Niagara Falls	New York City
\$212.35	\$221.15
Charleston, SC	Orlando
\$346.55	\$389.45
Denver	Philadelphie
\$477.45	\$271.75
Ft. Lauderdale/Hollywood	San Diego
\$367.45	\$553.75
Los Angeles	San Francisco
\$569.75	\$569.75
Miami	Tampa
\$367.45	\$389.45
Nashville	Washington, DC
\$360.85	\$271.75

**USAIR
PIEDMONT**

Filiales de USAir Group, Inc.

42789

CONDITIONS REQUISES POUR LES TARIFS RÉDUITS : Les tarifs sont indiqués en dollars canadiens et comprennent tous frais et taxes applicables. Les tarifs indiqués sont pour des billets aller-retour. L'achat d'un aller-retour est exigé. Le nombre de places à ces tarifs est limité et ne peut pas être disponible sur tous les vols et tous les jours. Les billets ne sont pas remboursables, ni en tout ni en partie, et ne peuvent pas être échangés. Pour bénéficier de ces tarifs, l'achat des billets et les réservations doivent être faits à l'avance. Un séjour minimum ou maximum peut être exigé. Des restrictions quant à la date et l'horaire du voyage sont applicables. Les tarifs peuvent changer sans avis préalable.

LE TOUT TERRAIN



Pour une vision élargie de vos communications cellulaires, Celltel vous propose la nouvelle génération d'appareils, à partir de 24,95\$ par mois.

Vous savez qu'en affaires gagner ou perdre du terrain est souvent une question de rapidité d'action... alors le portatif est un investissement à coup sûr.

L'autonomie maximale des portatifs, jumelée aux conseils des experts de Celltel sont deux alliés indispensables. Nous offrons plus que de la technologie. Nous offrons celle qui vous convient.

Les spécialistes en technologie cellulaire

CELLTEL INC.

Division de Communication Services Inc.

2845, rue Halpern nord
Saint-Laurent, Québec
H4S 1P8

(514) 333-7795

SUCCURSALES:

Sherbrooke: (819) 566-7220
Québec: (418) 681-9688
Trois-Rivières: (819) 372-9222



DÈS LE 1^{er} MAI QUELLE QUE SOIT VOTRE DESTINATION



La crédibilité d'un témoin expert mise en doute au procès de Shirley Théroux

GERMAIN TARDIF

« Mon rôle est celui d'un témoin expert qui tente de demeurer impartial », a déclaré hier un médecin spécialiste en obésité qui témoignait pour la Couronne, au procès de la compagnie Raisinase R.R., de son administrateur, Luc Roy, et de la chanteuse et animatrice Shirley Théroux, sous plusieurs chefs d'accusation de publicité trompeuse relative à un produit présumé amaigrissant.

Les annonces de ce produit

avaient paru dans le Journal de Montréal et dans Echo-Vedettes. Le docteur Earl Marliss, attaché à l'hôpital Royal Victoria et professeur à l'Université McGill, était contre-interrogé par l'un des avocats de la défense, Me Claude F. Archambault.

Celui-ci après lui avoir fait dire qu'il avait agi comme consultant pour l'Office de protection des consommateurs, sans recevoir d'honoraires, lui demanda si son rôle n'était pas de détruire Raisinase R.R.

Le docteur Marliss lui dit que son rôle était celui d'un témoin et

qu'il se sentait impartial. Le médecin eut aussi à répondre à diverses questions de la défense concernant un produit du nom de Nutri-15 qu'il avait utilisé contre-interrogé par l'un des avocats de la défense, Me Claude F. Archambault.

Cependant, il n'a reçu aucun paiement du gouvernement du Québec relativement à son rôle de consultant auprès de l'Office de protection du consommateur.

Le contre-interrogatoire du médecin reprendra la semaine prochaine à une date qui n'a pas encore été déterminée. Ce délai est dû à ses occupations professionnelles qui le retiendront d'ici là.

Entre-temps, le procès est ajourné.

Une administratrice d'une caisse populaire réclame la démission d'un de ses collègues

FRANÇOIS VÉZINA

Une vieille histoire d'argent blanchi est revenue hanter l'assemblée générale annuelle de la caisse populaire Notre-Dame-de-la-Merci.

Une administratrice de la caisse, Mme Johanne Corbeil, a demandé mardi soir la démission d'un de ses collègues, M. Paul-Yvon Valois, au cours de cette assemblée à laquelle assistaient 500 personnes.

Paul-Yvon Valois avait été congédié en mai dernier, alors qu'il était directeur général de cette caisse populaire située dans le nord de Montréal. La Fédération des caisses populaires du Québec lui avait reproché d'avoir fermé les yeux sur des transactions suspectes de 12 millions. Ces transactions auraient impliqué des membres du crime organisé.

Après son congédiement, M. Valois était demeuré membre du conseil d'administration de la caisse.

Mme Corbeil s'attend à ce que M. Valois présente sa démission dans un avenir rapproché. Et s'il ne le faisait pas, l'ex-directeur général pourrait être expulsé. « J'ai la loi de mon côté », a soutenu Mme Corbeil.

L'article 124 de la loi sur les caisses d'épargne et de crédit stipule qu'un directeur général ne peut pas être membre d'un conseil d'administration s'il est destitué de ses fonctions. Cette loi a cependant été sanctionnée le 23 décembre 1988, soit sept mois après le congédiement de M. Valois.

Au cours de l'assemblée, Mme Corbeil a rappelé les raisons qui avaient motivé le congédiement de M. Valois, l'an dernier. Elle a également accusé l'ex-directeur général d'avoir perçu 56 575 en trop en retirant de l'argent de son compte d'épargne à terme sans en payer les pénalités.

Des citoyens de St-Henri dénoncent un projet de conversion d'usine en résidence pour étudiants

AGNÈS GRUDA

Des organismes populaires du sud-ouest de Montréal s'opposent à la transformation d'un immeuble industriel en résidence destinée aux étudiants de l'Université McGill.

Le Comité logement de Saint-Henri et l'Office de défense des assistés sociaux (ODAS) ont manifesté hier devant le bâtiment désaffecté situé près de la station de métro Lionel-Groulx, pour dénoncer ce projet. A leur avis, celui-ci ne répond pas aux besoins du quartier.

Cette manifestation avait lieu quelques heures avant la tenue d'une assemblée d'information donnant le coup d'envoi à une rapide consultation publique sur le projet de l'Université McGill.

S'appuyant sur les données d'un rapport publié il y a trois jours, et dressant un sombre diagnostic de la situation économique du sud-ouest, les protestataires affirment que le quartier a un besoin urgent d'espaces industriels et de logements sociaux.

« Qu'est-ce qu'une résidence pour étudiants pourrait bien ap-

porter à la communauté? » se demande une porte-parole du Comité logement, Mme Kathy Lepage.

L'édifice de six étages, qui abrite actuellement deux petites entreprises employant, une quinzaine de personnes, a été acquis par l'Université McGill en novembre dernier. L'université compte le convertir en une résidence pouvant accueillir quelque 400 étudiants.

Cette conversion nécessite un changement de zonage, qui a déjà été adopté en première lecture par le conseil municipal. Lors de sa première réunion, en mars, le Comité-conseil de l'arrondissement sud-ouest a cependant réclamé la tenue d'une consultation publique sur le projet.

Hier, les manifestants ont demandé à la ville d'acheter l'édifice pour y installer des industries légères ou des logements sociaux. Un porte-parole de l'ODAS, M. Gilles Cormier, soutient pour sa part que la demande pour des locaux industriels est bien là. « Tout ce que ça nous prend, c'est une volonté politique. »

Les deux groupes dénoncent également la formule « accélérée » de consultation publique (celle-ci s'est amorcée hier et doit se ter-

miner le 2 mai). Ce à quoi la ville rétorque que l'université doit respecter des échéances très res-

ser pour être en mesure d'accueillir ses premiers résidents à la date prévue.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Pour mieux gérer l'environnement

L'Université de Montréal vous offre un nouveau programme

Diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en Environnement et prévention

Date limite d'admission pour l'automne: le 1er juin 1989

Renseignements
Mme Caroline Noël
343-2280

Révision des indemnités versées aux parlementaires

En conformité avec les dispositions de la Loi sur le Parlement du Canada, une Commission a été constituée en vue d'étudier les traitements et indemnités versés aux sénateurs et aux députés à la Chambre des communes. Les membres de la Commission invitent les personnes et les organismes intéressés à leur présenter leur point de vue sur ce sujet par écrit.

Tout document doit être présenté avant le 15 mai 1989 et être expédié à la :

Commission chargée d'étudier les indemnités des parlementaires
C.P. 1518, succursale "B"
Ottawa, Ontario
K1P 5R5

Honorable Gerry St. Germain, C.P. Président

Honorable Francis Fox, C.P., C.R. Commissaire

Commission chargée d'étudier les indemnités des parlementaires
Commission to Review Allowances of Members of Parliament

SOLDE ANNIVERSAIRE MAYTAG

ÉPARGNES D'ANNIVERSAIRE DIRECTEMENT DU FABRICANT SUR LES MAYTAG FIALES

LAVEUSES DURABLES

ÉPARGNEZ JUSQU'À **50%** SUR DES MODÈLES SPÉCIFIQUES

• Durent plus longtemps, requièrent moins de réparations et coûtent moins cher d'entretien.
• La marque préférée No. 1.
• Grande capacité.

WASK GRATUIT
A l'achat d'une laveuse Maytag. Demandez les détails.

MAYTAG

SÈCHEUSES À GRAND TAMBOUR

ÉPARGNEZ JUSQU'À **40%** DE RABAIS SUR MODÈLES SPÉCIFIQUES

• La marque préférée No. 1.
• Ont fait leur preuve dans les lavoirs libre-service.
• Séchage de tous les tissus.
• Dessus en émail-porcelaine résistant aux taches.

bonnes affaires
A l'achat d'une sècheuse Maytag. Demandez les détails.

MAYTAG

LAVEUSES/SÈCHEUSES SUPERPOSÉES

ÉPARGNEZ JUSQU'À **40%** DE RABAIS SUR MODÈLES SPÉCIFIQUES

• Laveuse et sècheuse de pleine capacité.
• Facile à opérer.
• Seulement 27% de poids large.

all GRATUIT
A l'achat d'une laveuse-sècheuse Maytag. Demandez les détails.

MAYTAG

Meubles Pascal

Durant ce solde, achats en personne seulement
Aucune commande téléphonique acceptée

L'AVANTAGE TAUX PRÉFÉRENTIEL

Pascal ouest
Centre commercial Le Bazar
3600, Côte-Vertu ouest 336-7170

LE MAGASIN DU 6800, JEAN-TALON EST EST TEMPORAIREMENT FERMÉ.

VENTE TROTTOIR À L'INTÉRIEUR DU MAGASIN

Papa, Stephen et Richard annoncent une bonne nouvelle! Aidez-nous à créer en épargnant durant notre grande VENTE TROTTOIR! Stores verticaux et vénitiens, draperies, literies, couvre-lits, edredons et salle de bains, à des prix incroyables. C'est la chance de votre vie!

TRINGLE DE LUXE GARANTIE A VIE

VERTICAUX EN TISSU ALPHA EN STOCK 75" x 84" 24,99 l'ens.	VERTICAUX PVC EN VINYLE 75" x 84" couleur sélectionnée INCHROYABLE 23,99 l'ens.	VERTICAUX RIGIDE 75" x 84" Blanc,ivoire, champagne, gris, tan et sable 24,99 l'ens.
VERTICAUX PVC pour porte-closets 75" x 84" 49,99 l'ens.	VERTICAUX EN ALUMINIUM 3 1/2" 75" x 84" 34,99 l'ens.	VERTICAUX PVC GAUFRES 75" x 84" 44,99 l'ens.

STORES VERTICAUX Venez voir nos milliers de modèles, tous en stock et proposés aux plus bas prix. Et fabriqués pendant que vous attendez.

VERTICAUX MINI PVC 2" EN STOCK 75" x 84" 39,99 l'ens.	VERTICAUX GROOVER 75" x 84" 59,99 l'ens.
VERTICAUX MINI ALUMINIUM 2" EN STOCK 75" x 84" 49,99 l'ens.	VERTICAUX MIROIR DE LUXE 75" x 84" 119,99 l'ens.

TOUS NOS STORES VERTICAUX SONT DE 1^{re} QUALITE ET NOUS FABRIQUONS N'IMPORTE QUELLE GRANDEUR PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES PLISSÉS en tissus décoratifs

18x45	7,99	18x64	9,99
20x45	8,47	20x64	10,99
23x45	9,77	23x64	11,77
24x45	9,99	24x64	11,77
26x45	9,99	26x64	11,99
27x45	10,77	27x64	13,77
30x45	11,99	30x64	13,77
31x45	11,99	31x64	10,49
35x45	12,77	35x64	17,77
36x45	12,99	36x64	17,99
38x45	13,77	38x64	20,99
40x45	13,99	40x64	21,99
44x45	14,47	44x64	22,77
48x45	15,99	48x64	22,99
54x45	16,99	54x64	26,99
60x45	20,99	60x64	27,99
64x45	29,99	64x64	39,99
72x45	34,99	72x64	44,99

STORES HORIZONTAUX PVC 1" En vinyle 1^{re} qualité

20x45	4,99	20x64	7,99
24x45	6,99	24x64	8,99
27x45	7,99	27x64	11,99
28x45	8,99	28x64	13,88
31x45	9,99	30x64	13,99
33x45	10,88	33x64	15,88
36x45	10,99	36x64	15,99
40x45	12,99	38x64	17,99
48x45	14,99	48x64	21,99
54x45	17,99	54x64	25,99
60x45	19,99	60x64	26,99
66x84	34,99	78x84	37,99

Plus de 150 grands modèles en stock; hauteurs de 45", 64", 78".

STORES DE FENÊTRES BLANC 1^{re} qualité

28" x 58"	7,99	10,99
37" x 70"	9,99	14,99
47" x 82"	12,99	16,99
49" x 70"	12,99	16,99
43" x 82"	14,99	19,99
49" x 70"	14,99	19,99
49" x 82"	16,99	23,99
55" x 70"	16,99	23,99
55" x 82"	22,99	29,99
64" x 58"	22,99	29,99
73" x 70"	24,99	32,99
73" x 58"	24,99	32,99
78" x 70"	41,99	45,99
85" x 70"	41,99	45,99
97" x 70"	54,99	60,99
109" x 70"	64,99	72,99
121" x 70"	84,99	100,99

PLUS DE 700 MODÈLES EN 600 GRANDS MODELS EN STOCK; HAUTEURS 45", 64", 78"

COMPAREZ NOS PRIX AU BON MARCHÉ vous garantit les plus bas prix sans se préoccuper des pertes!

LA VENTE TIRE À SA FIN
Venez de partout et épargnez

OREILLERS standard format géant **2 POUR 9,99**

ENSEMBLE DE DRAPS PERCALE WABASSO, TEXMADE, WAMUSITTA

ENSEMBLE DE DRAPS JUVENILE STYLE ARC-EN-CIEL PAR «LE KID»

ENSEMBLE DE DRAPS LITS D'EAU

ENSEMBLE DE DRAPS WABASSO

DOUILLETES JUVENILE WABASSO

COUVRE DUVET ASSORTIS

DEPARTEMENT DE LITERIE

STORES HORIZONTAUX ALUMINIUM 1" BLANC, COULEURS: LAPAGNE, ROUGE VIN, JAUNE

18x45	8,99
24x45	12,99
27x45	14,99
31x45	18,99
36x45	25,99
40x45	26,99
44x45	28,99
48x45	28,99
60x45	37,99

PLUS DE 700 MODÈLES EN 600 GRANDS MODELS EN STOCK; HAUTEURS 45", 64", 78"

ÉDREDONS CONTINENTAL L'authentique édredon modèle scandinave **100% HOLLOFIL™**

REINE 77"	69,99
ROI 109"	99,99

Épargnez toujours sur nos bas prix réguliers, même durant notre

IDEAU DE DOUCHE EN TISSU IMPERMÉABLE sans besoin de doublure **19,99**

DOUILLETES FORMAT GÉANT poly/coton **24,99**

DOUILLETES SIMPLE **24,99**

DOUILLETES DOUBLE **29,99**

DOUILLETES REINE **34,99**

MEUBLES PASCAL

Au Bon Marché

3500 boul. St-Joseph Est.

259-3500

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

VOTRE HYPOTHÈQUE PAYÉE AVANT DE FÊTER LEURS 16 ANS?



ON VOUS DONNE LES MOYENS

Vous voulez payer moins d'intérêt sur votre hypothèque? Vous n'aimez pas que les choses traînent en longueur? La Banque Laurentienne vous offre plusieurs modes de règlement accéléré pour y arriver:

- le remboursement annuel jusqu'à 20% du capital sans frais ni pénalité;
- l'augmentation jusqu'à 10% du montant de votre versement sans frais ni pénalité;
- le choix de la fréquence de vos versements: à la semaine, aux deux semaines, ou à tous les mois.

Nos délais d'autorisation sont des plus brefs (en général 48 heures), et nous ne posons pas de questions inutiles. Si vous avez décidé d'acheter une maison, consultez vite un de nos conseillers: ils sont là pour vous donner les moyens d'acheter la maison de vos rêves. Et nos taux sont des plus concurrentiels...

Taux d'intérêt garanti jusqu'au 1^{er} juillet. Sur hypothèque résidentielle (1 à 5 logements seulement).

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

GAGNEZ UNE MAISON AVEC PISCINE GREUSÉE

CONCOURS CODE MYSTÈRE

AUJOURD'HUI
LE CODE MYSTÈRE

H ? T
J ? Z

VOTRE
MOT DE PASSE

ROBERT BOUSQUET

les industries
bonneville
PISCINES
VAL-MAR
600 BOVIN, BOISBRIAND, Q.U.E.
Mobilier 2001

Hôtel l'Estival

Hotel Inn
CROWNE PLAZA

CKAC 73

La Presse

CKAC 73

LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

125 000\$

EN-PRIX!

UN GROS LOT DE 105 000\$

• une maison de 3 chambres à Bonneville de 75 000\$
• une piscine creusée de 25 000\$ de Piscines Val-Mar
• un meuble de chambre de 2001 de 5 000\$

105 prix instantanés

• 10 repas au restaurant Les Verreries de l'Hôtel Holiday Inn Crowne Plaza
• 10 carnets VIP des Cinémas Cinéplex Odeon
• et plusieurs autres prix d'une valeur totale de 20 000\$
Les règlements du concours sont disponibles à CKAC 73 et à La Presse.

Jouez au CODE MYSTÈRE, 3 fois par jour, jusqu'au 28 avril 1989.

Les deux premières lettres de ces codes postaux correspondent-elles au vôtre?

Si oui, notez le nom du journaliste du jour (mot de passe) et écoutez CKAC 73 pour connaître le chiffre mystère. Il vous sera dévoilé à

BONJOUR CHAMPION de 5 h 15 à 8 h 45, TOUCHÉ-À-TOUT de 8 h 45 à 11 h 45 et

MONTRÉAL EN PREMIÈRE de 15 h 15 à 16 h 45.

C'est le vôtre? Vous pourriez gagner un prix instantané et une chance pour le tirage du

gros lot de 105 000\$.

De plus, si la personne gagnante du jeu est abonnée à La Presse, elle obtient 10 chances

additionnelles pour être admissible au tirage du gros lot de 105 000\$.

Cambriolage chez Courrex: un voleur arrêté avec le butin

SUZANNE COLPRON

■ Un vol commis dans la nuit de mardi à mercredi à l'entrepôt de la compagnie Courrex Courrier, à Saint-Léonard, s'est terminé en queue de poisson.

Les trois voleurs, le visage masqué par un bas de nylon enfilé sur la tête, ont fait irruption dans les locaux de la compagnie, rue Pascal-Gagnon, à 2 h 30 du matin.

Ils ont pénétré dans l'entrepôt sans faire de bruit en passant par une porte normalement verrouillée et située à l'arrière de l'immeuble. Un employé qui traitait le courrier a été surpris en entendant le bruit d'une arme à feu qu'on enclenche. Deux de ses camarades de travail étaient présents.

Mais les voleurs ont tôt fait de mettre les employés hors de combat en leur passant des menottes et en les ligotant avec de la corde. L'un des suspects est ensuite entré dans l'entrepôt au volant d'un camion de la compagnie. Aidé de ses complices, il s'est emparé de 31 boîtes de dépôt appartenant à Bell Canada et contenant jusqu'à \$1000 chacune en pièces de 25 cents. Le tout a été chargé à bord de la camionnette.

Les voleurs ont pris la fuite dans deux véhicules. Deux suspects se trouvaient dans une voiture et l'autre conduisait le camion volé. Quelques minutes après leur départ, un des employés a toutefois réussi à se dégager et à prévenir la police en téléphonant au 911.

Le camion volé a été repéré vers 3 h au coin des rues Hébert et du Progrès, à Montréal-Nord. La police a arrêté le conducteur, un jeune homme de 24 ans, et récupéré les 31 boîtes de dépôt.

«C'est une fin heureuse», s'est exclamé le président de la compagnie, M. Albert Antonacci. «En huit ans, c'était la première fois qu'on était victime de vol.»

Les policiers du poste 54, responsables de l'enquête, s'interrogent sur un point: comment les voleurs ont-ils fait pour pénétrer dans l'entrepôt sans la complicité d'un employé?

«On pense que quelqu'un a peut-être ouvert la porte de l'intérieur», a indiqué M. Antonacci. «Les voleurs semblaient avoir très bien préparé leur coup. Ils ont même pris la peine de prendre la bande vidéo qui avait enregistré leurs faits et gestes», a-t-il révélé.

Le suspect détenu par la police a été libéré hier après-midi sous la promesse de comparaître en cour à une date ultérieure. Ils sera accusé de vol qualifié et de séquestration.

Congédié deux mois après son embauche, il recevra \$58000

GERMAIN TARDIF

■ Un comptable congédié de son poste de directeur général d'une entreprise familiale de bois et de matériaux de construction, deux mois après son engagement, recevra un dédommagement de \$58 315 de son employeur.

C'est le jugement qu'a rendu le juge Ginette Piché, de la Cour supérieure, dans l'action intentée par M. Bernard Longpré, de Laval, contre la compagnie Carrière et Lefebvre, également de Laval.

M. Longpré avait quitté un emploi où son salaire annuel était de \$75 000, pour entrer au service de cette compagnie le 20 avril 1987, avec un traitement annuel de \$100 000.

Au moment de son engagement, la compagnie était en plein essor avec un chiffre d'affaires de plus de \$90 millions par année. En raison même de cet essor elle éprouvait des difficultés d'ordre administratif avant même la venue de M. Longpré, alors âgé de 34 ans, marié et père de deux enfants.

Comme directeur général, il remplaçait l'un des associés, M. Pierre Lefebvre, qui voulait se décharger des problèmes quotidiens pour s'occuper plutôt de l'expansion et des ventes de la compagnie.

M. Longpré a voulu apporter des changements administratifs ou autres dans le but d'améliorer l'efficacité de l'entreprise. Il semble que certaines mesures n'aient pas plu à certains employés. De fil en aiguille, il perdit l'appui de ses employeurs et, au bout de deux mois, soit le 20 juin, on lui signifiait son congédiement.

Le juge Piché, en rendant son jugement, déclare qu'à son avis, «on n'a pas donné de chance au «cœur». On l'a d'abord placé dans une situation difficile. Il est arrivé en plein déménagement du système comptable et alors qu'il y avait déjà de gros problèmes. L'espoir de voir tous les problèmes réglés instantanément était irréaliste.

D'autre part le tribunal ne voit aucun manquement de la part du demandeur à l'obligation d'exécuter son travail.

Pendant les 3 prochaines années (ou les 60 000 premiers kilomètres), Hyundai vous libère de tout souci d'entretien. Nous défraierons les coûts des inspections et du service normal d'entretien (pièces et main-d'oeuvre) de toute Excel ou Sonata 1989 neuve achetée après le 1^{er} avril 1989.

Quand une voiture est bien construite, son entretien ne cause pas de problèmes.

Voilà pourquoi Hyundai est en mesure d'offrir à l'acheteur de voiture neuve un avantage extraordinaire.

Depuis le 1^{er} avril, chaque Excel ou Sonata 1989 neuve comporte, en équipement standard, le service d'entretien gratuit pendant 3 ans ou 60 000 km, selon l'éventualité qui se présentera la première.

Pièces et main-d'oeuvre sont gratuites pour toutes les inspections prescrites et le service normal d'entretien. Ainsi, vous n'aurez pas à payer les bougies, les changements d'huile, les filtres à huile, les balais d'essuie-glace... ni même l'antigel de radiateur!

On vous permet de réaliser des économies tout en assurant votre tranquillité d'esprit.

Hyundai prend 3 ans d'avance sur la concurrence! Passez chez le concessionnaire Hyundai... et embarquez!

Hyundai vous offre 3 ans sans frais d'entretien!



HYUNDAI
Des voitures bien pensées.

OUEST
Hyundai Pony Centreville
2077 ouest,
rue Ste-Catherine
Montréal 931-8243
Jayka! Hyundai
30, boul. Don Quichotte
Ville Ile Perrot 453-6363
Auto Visa Inc.
2500, boul. Hébert
Valleyfield 377-1985
Automobiles
Ulsan Ltée
2355, boul. Hymus
Dorval 683-5702
Safari Automobiles Inc.
300, rue Lafleur
LaSalle 364-3124

Décarie Hyundai
8500, rue Décarie
Ville Mont Royal 737-0037
SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 658-4482
Automobiles Corée
Longueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080
Les Automobiles
Cloginor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817

Le Carrefour de la
Voiture Importée Inc.
2499, boul. Casavant
St-Hyacinthe 774-6344
Moteurs Châteauguay
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630
Principale Autos Ltée
1196, rue Principale
Granby 378-4666
NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. des
Laurentides
St-Antoine 432-4252
Hyundai Mont-Laurier
187, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-5018
Hyundai Ste-Agathe
1004 Route 117
Val David
322-6620
Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey, Laval
682-6000

Auto Hyundai St-Eustache
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292
EST
Pointe-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233
Hyundai Auto Joliette
1165, de Lanaudière
Joliette 759-7669
Hyundai Repentigny
845, rue Notre-Dame
Repentigny 582-3182

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 329-0909
Pony de Montréal
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201
Hyundai Rive Nord
1590, ch. Gascon
St-Louis-de-
Terrebonne 471-7669
Les Automobiles
Lise Grenier Inc.
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244

RÉCOMPENSE DE 150 000 \$

Suite au décès de **M. Henri Paquin** survenu le 12 octobre 1988, lors de l'explosion de sa voiture sur le boulevard Thimens (angle Cavendish), sa succession offre une récompense de 150 000 \$ à toute personne qui pourra fournir des informations pouvant mener à l'arrestation et à la condamnation de la ou des personnes ayant participé à ce meurtre.

La somme de 150 000 \$ a été déposée dans un compte en fidéicommis et sera payée par l'annonceur en fonction du nombre et de la valeur des informations.

Nous nous réservons le droit, sans restriction quelconque, de déterminer la somme à payer à l'égard de chaque demande de récompense et de payer une partie seulement de la récompense lorsque le nombre de personnes condamnées est moindre que celui des personnes qui ont participé à l'infraction. La présente offre ne s'applique pas aux policiers.

Toute information pertinente peut être transmise à l'officier en devoir à la Division du Crime contre la Personne (section Homicides) du Services de Police de la Communauté urbaine de Montréal ou au numéro suivant:

280-2067

Toute information sera traitée confidentiellement.

Cette offre de récompense est la seule responsabilité de l'annonceur et n'engage nullement la responsabilité du Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal.

Cette offre prend fin le 17 juillet 1989.

DÈS LE 1^{er} MAI QUELLE QUE SOIT VOTRE DESTINATION



La région des Laurentides joue la carte Mirabel en convoitant l'Agence spatiale canadienne

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La députée-ministre fédérale Monique Landry et le député provincial Paul-André Forget ont donné hier leur appui aux autorités municipales et aux intervenants économiques des Laurentides qui demandent que la future Agence spatiale canadienne aille s'établir à Mirabel.

Ces deux députés, tout comme le maire de Mirabel, M. Hubert Meilleur, le président de la Corporation économique des Laurentides et maire de Saint-Jérôme, M. Jean-Claude Hébert, et le vice-président de l'Association des commissaires industriels des Laurentides, M. Benoît Marquis, croient que Mirabel, municipalité créée lors de la construction de l'aéroport, est l'endroit rêvé pour installer une agence spatiale.

MM. Meilleur, Hébert et Marquis ajoutent que par sa situation géographique entre Montréal et Ottawa, par la présence de l'aéroport international de Montréal, par sa structure industrielle orientée vers l'aéronautique (Bell

Helicopter, Canadair, Technair) et le matériel de transport (Kenworth, General Motors, Woodbridge Inoac), la région de Mirabel peut se vanter d'être un lieu digne de considération.

Et cette région, disent-ils, a aussi d'autres atouts non négligeables: l'Institut d'ordinaire du Québec à Sainte-Thérèse, le Centre de matériaux composites de Saint-Jérôme et le Centre d'essai des véhicules à Blainville.

« Nous voulons tout simplement signaler l'intérêt de l'ensemble de la communauté économique laurélienne pour le projet de l'Agence spatiale et notre grande disponibilité », précisent les élus municipaux de cette vaste région située au nord de Montréal.

Rappelons qu'il y a quelques semaines les intervenants économiques et politiques de la Rive-Sud ont eux aussi réclamé que l'agence spatiale s'installe chez eux.

Et, Montréal et Laval la veulent aussi. Mme Landry est députée de

Blainville-Deux-Montagnes, ministre des Relations extérieures et ministre responsable de la région, tandis que M. Forget représente

la circonscription de Prévost et qu'il est président du caucus des députés provinciaux des Laurentides.

Un accident impliquant une ambulance fait trois blessés

MARIE-CLAUDE LORTIE

Un spectaculaire accident impliquant une voiture et une ambulance roulant à toute allure pour aller chercher un malade, a fait trois blessés, dont un très grave, hier vers 17h 15 à l'angle des rues Sherbrooke et Chambly, tout juste en face des bureaux de la CECM.

Le conducteur d'une voiture de modèle Colt a été grièvement blessé à la tête et a dû être transporté à l'hôpital Notre-Dame où on lui a fait de nombreux points de suture. Selon la police, son état est satisfaisant. Les deux ambulanciers qui étaient au volant

du véhicule d'Urgence-Santé, ont eux aussi été blessés, mais plus légèrement. Ils ont été transportés à l'hôpital Saint-Michel. Personne d'autre n'était à bord du véhicule d'Urgence-Santé.

L'ambulance a bloqué le trafic rue Sherbrooke pendant près de 40 minutes jusqu'à ce qu'une dépanneuse spéciale vienne la ramorquer.

Selon la police, les témoins se contredisent à propos des circonstances précises de l'accident. Un des deux véhicules aurait traversé le carrefour malgré une lumière rouge, mais on ne sait s'il s'agit de la voiture, qui descendait la rue Chambly vers le sud, ou de l'ambulance, vers l'est sur Sherbrooke.

RENDEZ-VOUS ELECTRONIQUE

7 SUPERMAGASINS FERMÉS
DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

ACHETEZ AUJOURD'HUI

ET NE COMMENCEZ
À PAYER QUE DANS

150

JOURS*

36 MOIS POUR PAYER
aucun dépôt requis*

CRÉDIT INSTANTANÉ
jusqu'à 1500\$*

PORTATIFS

VIDÉOS

TÉLÉVISIONS

PREMIER ARRIVÉ,
PREMIER SERVI

COMMUNICATIONS

AUDIO

MICRO-ONDES

MODELES DEMONSTRATEURS
MODELES DE FIN DE LIGNE
ET MODELES NEUFS
QUANTITES SONT LIMITEES

Venez rencontrer
Terry DiMonte
de CHOM

Venez rencontrer
Rock Denis
de CKMF

Venez rencontrer
Cindy Aikman
de CHOM

Venez rencontrer
Michel W. Duguay
de CKOI

Venez rencontrer
Howard Glassman
de CJFM

Venez rencontrer
Pierre Lacasse
de CJMS

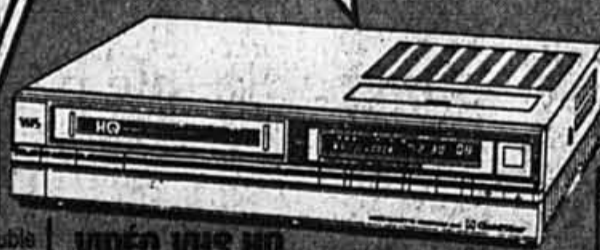


Meuble audio
INCLUS

ENSEMBLE
AUDIO COMPLET

Synthesiseur • Magnéto-cassette double
Amplificateur • Table tournante
Haut-parleurs • Egaliseur graphique

SEULEMENT
599.99



VIDÉO VHS HQ
avec télécommande

Programmable • Convertisseur
intégré
SEULEMENT
349.99



TÉLÉVISION
21" Couleur

• Affichage à l'écran
• Télécommande infrarouge
• Convertisseur

SEULEMENT
399.99

ÉCOUTEURS &
CASSETTES
5.99\$

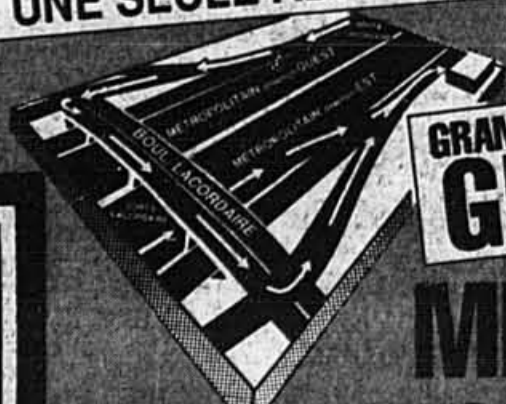
5\$ MILLIONS D'INVENTAIRE À LIQUIDER

PLUS DE 200 EXPERTS
SERONT SUR PLACE POUR VOUS!

UNE SEULE ADRESSE

MAGASIN ENTREPÔT

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE



GRAND STATIONNEMENT
GRATUIT

6060

MÉTROPOLITAIN EST

SORTIE LACORDAIRE - TÉL: 253-1122

Sécurité des aéroports: les Canadiens restent sceptiques, selon Gallup

■ Près de la moitié des Canadiens (49%) sont d'avis que les aéroports du pays ne possèdent pas le personnel approprié pour assurer la sécurité des voyageurs. Un peu plus de trois Canadiens sur 10 (31%) jugent les aéroports sûrs, tandis que 20% ne forment pas d'opinion.

Ces chiffres traduisent une légère augmentation du nombre des Canadiens qui font confiance aux aéroports depuis un sondage similaire effectué en janvier: à l'époque, cette proportion était de 29%, tandis que 56% se disaient satisfaits et que 16% n'avaient pas d'opinion.

C'est le terrible accident survenu en 1985 à Gander, où 256 personnes avaient été tuées, qui semble avoir mis le feu aux poudres. La Commission canadienne de la sécurité aérienne avait alors conclu que l'écrasement avait probablement été provoqué par la formation de glace sur les ailes de l'avion, mais plusieurs commissaires avaient émis l'opinion que la catastrophe avait pu être provoquée par une explosion ou un incendie survenus à bord.

Plus récemment, l'écrasement d'un avion à Dryden, Ontario, a fait 27 morts. Ici encore, de nombreux spécialistes ont mis cet accident sur le compte de la formation de glace sur les ailes.

Ces deux événements, combinés aux nombreux accidents « évités de justesse » qui surviennent presque tous les jours à travers le monde, ont semé une forte inquiétude parmi les voyageurs canadiens.

L'analyse des plus récentes données selon les régions indique

que ce sont les résidents de l'Ontario qui sont les plus enclins (59%) à penser que les aéroports du pays ne possèdent pas le personnel approprié pour assurer la sécurité des voyageurs. Cette proportion atteint 63 p. cent à Toronto, où l'aéroport international Pearson est depuis longtemps considéré par beaucoup comme tellement congestionné que les normes de sécurité n'y sont plus rigoureusement appliquées.

On a demandé par ailleurs aux répondants de comparer la sécurité des voyages aériens aujourd'hui à ce qu'elle était il y a cinq ans. Seuls 11 p. c. des Canadiens pensent qu'il est plus sûr aujourd'hui d'emprunter des vols commerciaux que ce n'était le cas en 1984; près de sept Canadiens sur 10 sont de l'avis contraire, 14 p. c. disent ne constater aucun changement, et 5 p. c. n'ont pas d'opinion.

On a demandé enfin aux Canadiens qui pensent que la sécurité des vols commerciaux a baissé au cours des cinq dernières années de préciser quelle en était selon eux la raison principale. Soixante-quatre pour cent mentionnent le vieillissement des appareils, 49 p. cent la pénurie de contrôleurs aériens, 46 p. c. la menace du terrorisme et 44 p. c. le mauvais entretien des avions.

Les conclusions du dernier sondage se fondent sur 1 037 interviews effectuées entre le 5 et le 8 avril auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20.

Meubles Diamant Bleu et Meubles Phigi ont fusionné

ARRÊT ÉCONOMISEZ \$\$\$

Passez nous voir dès aujourd'hui! Nous offrons de meilleurs prix et un plus vaste choix de meubles.

DISPONIBLE SEULEMENT CHEZ MEUBLES DIAMANT BLEU

\$189
Élément mural 2 sections 172 x 172 avec miroir et éclairage dans la section 3 parties. Fin chrome, miroir au blanc.

\$349
Élément mural-vaisselier 3 pièces 172 x 172 avec miroir et éclairage dans les sections. Fin chrome, miroir au blanc.

\$599
SUPERBE ÉLÉMENT Éclairage 10 hds chromé et 10 hds miroir MURAL - 3 pièces (10 x 72 x 153). Miroir fumé et éclairage dans les 2 sections. Choix de garnitures et de chromes. Fin chromée, miroir gris au blanc.

\$149
MODULE AUDIO-VIDÉO DEUX PIÈCES Parfait pour table, chaise, chaise, bureau, etc. Fin miroir au chrome.

\$199
JEU DE 3 TABLES ASSORTIES 1 table longue, 2 petites tables. Verre fumé, garnitures et miroirs chromés. Choix de 5 finis.

DISPONIBLE SEULEMENT CHEZ MEUBLES PHIGI

\$169
Élément mural 3 pièces 78 x 72 Parfait pour TV 21" Fin miroir chromé.

\$699
Incroyable mais vrai! Mobilier de chambre 7 pièces Fin miroir chromé au gris. Miroirs au chrome. Ouvre-vitrines avec miroir chromé. Seulement \$449

\$239
Superbe ensemble de 3 tables en verre fumé Choix de 8 finis, avec garniture en chrome.

\$699
MOBILIER DE CHAMBRE MODERNE 8 PIÈCES Composé 2 tables de chevet, un miroir avec miroir, 1 meuble de rangement et tête de lit double. Matelas et sommier non compris. Fin chromée, miroir gris au blanc. Seulement \$699 Ensemble complet 9 pièces Seulement \$1144

SOLDE D'ENTRÉE 3 JOURS SEULEMENT COMMENÇANT ALORS D'AUJOURD'HUI ET PRÉSENT FIN LE SAMEDI 28 AVRIL. RABAIS ALLANT JUSQU'À 50% SUR LES ENSEMBLES DE SALON ET ÉLÉMENTS MURAUX. TOUT DOIT ÊTRE VENDU. PREMIERS ARRIVÉS, PREMIER SERVICE. UNE SEULE ADRESSE: 8011, JARRY EST. ANJOU

Meubles Diamant Bleu

SAINT-LÉONARD
6880, JARRY EST
3e feu à l'est de Langellier
328-9426
Ouvert samedi 10 h - 17 h

SNOWDON
4944, CH. QUEEN MARY
(À l'est de Décarie/Métro Snowdon)
737-6641
Fermé samedi. Ouvert dimanche 11 h - 16 h

Mise de côté ou plan de crédit disponible:

NOS MAGASINS SERONT OUVERTS LUNDI ET MERCREDI de 10 h à 18 h JEUDI et VENDREDI de 10 h à 21 h.

FERME MARDI

MEUBLES PHIGI

ANJOU
8011, rue JARRY EST
(Sortie Ray-Lawson nord)
354-0311
Ouvert samedi 10 h - 17 h. Fermé dimanche

V.M.R.
5820, CÔTE-DE-LIESSE
(Voie sud de Côte-de-Liesse, près de Cavendish)
Fermé samedi.
Ouvert dimanche 12 h - 17 h **731-9815**

SOLDE DE COMPLETS SUR MESURE



3 DERNIERS JOURS

Complets, simple et double croix ou Veston sport / pantalon 495\$ et plus Tissus légers pour printemps et été

GIANTONIO
LA MAÎTRE TAILLEUR ITALIEN
7396, Saint-Hubert
271-8771
VISA - MASTERCARD - AMERICAN EXPRESS

LA MERCEDES DE LA CLASSE 300. VOUS EN RÊVIEZ ET LA VOICI SUBITEMENT À LA PORTÉE DE VOTRE BOURSE.



Mercedes-Benz peut désormais vous proposer des paiements mensuels beaucoup plus intéressants sur la location-bail d'une Mercedes 260E et 300E. Et peut même ajuster les termes du bail en fonction de vos préférences ou de vos besoins particuliers. Tout cela, grâce à une offre spéciale, d'une durée limitée, de Crédit Mercedes-Benz du Canada Inc. en collaboration avec votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Vous viendrez rejoindre les rangs, sans cesse croissants, des Canadiens qui préfèrent louer plutôt que d'acheter: pas besoin d'immobiliser du capital; et des paiements mensuels moindres, en général, que ceux du remboursement d'un prêt bancaire.

Mieux encore, vous ferez enfin partie de ceux qui conduisent une Mercedes-Benz. Vous bénéficierez des avantages associés à la conduite d'un sedan sport qui ait le pedigree d'une Mercedes. Une voiture qui offre aussi bien le plaisir de la conduite que les normes de qualité, de solidité et de sécurité qui distinguent les automobiles de la Classe 300.

Le concessionnaire Mercedes-Benz vous donnera tous les détails. Et il se fera un plaisir de vous montrer, chiffres à l'appui, qu'il vous est possible de prendre le volant de la Mercedes de votre choix, dès demain.



Construites comme aucune autre voiture au monde

VOYEZ UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

MERCEDES-BENZ CANADA INC., 7800, boul. Decarie, Montreal, (514) 735-3581 MERCEDES-BENZ CANADA INC., 845, boul. Taschereau, Greenfield Park, (514) 672-2720

Vite en Affaires à Calgary

Vous pouvez vous rendre très vite, et en classe Affaires, à Calgary en empruntant simplement le vol sans escale que nous offrons chaque jour vers cette destination. Vous pouvez aussi profiter du confort de notre classe Affaires sur nos vols sans escale quotidiens pour Vancouver et Winnipeg.

Et avec Aéroplan, chacun de vos voyages compte davantage.





154, rue Villaray
H2R 1G3

Excursions en randonnée pédestre et cyclotourisme avec transport par bus
Cours et excursions de canot et kayak
Location de matériel de camping

INF.: 514-271-6046

Manoir Richelieu: le Tribunal du Travail a terminé l'audition de la cause

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le commissaire du Travail, M. Robert Caron, a terminé hier à Cap-à-l'Aigle les auditions pour la requête déposée par le Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN) concernant l'interprétation de l'article 45 du code du travail.

La famille Malenfant a fait entendre trois témoins pour tenter de démontrer qu'il n'y a aucun lien de droit entre elle et la famille Dufour de Cap-

aux-Pierres, avec qui la dernière convention collective a été signée.

La famille Dufour, qui était corequérante avec la CSN, a fait entendre son contrôleur à l'époque où elle était gestionnaire ou locataire du Manoir Richelieu.

Les auditions dans cette affaire ont été entamées au Palais de justice de La Malbaie au début du mois. Elles touchent au coeur du conflit du Manoir Richelieu à savoir si Raymond Malenfant se doit de reconnaitre l'accréditation syndicale des ex-travailleurs.

Il a fallu attendre plus de deux ans pour que le Tribunal du Travail se penche sur l'affaire. On voulait connaître l'opinion de la Cour suprême du Canada dans une cause impliquant la Commission scolaire régionale de l'Outaouais avant de statuer sur la requête.

Les parties ont convenu de plaider par écrit. La CSN et la famille Dufour ont jusqu'au 15 mai pour faire parvenir leurs plaidoiries et jusqu'au 15 juin en ce qui concerne leurs répliques.

L'ANÉÉQ exige le respect du français langue de travail

Presse Canadienne

L'Association nationale des étudiants du Québec veut que les dispositions concernant le français comme langue de travail, de service et d'accueil soient renforcées.

L'ANÉÉQ insiste pour que toute législation en matière de langue respecte les droits de la majorité francophone et favorise l'intégration des minorités ethniques et culturelles.

Les membres de l'ANÉÉQ se sont réunis au début du mois d'avril pour arrêter la position de l'association étudiante sur la question linguistique. Hier en conférence de presse, la secrétaire générale Josette Côté expliquait

quelques résolutions adoptées au sujet de la langue, de l'accessibilité à l'éducation et de l'immigration.

Entre autres, l'ANÉÉQ aimerait qu'on permette l'utilisation d'une langue autre que le français dans les entreprises qui ne sont pas incorporées, et ce lorsque la majorité du personnel parle une langue autre que le français. Elle propose même que les conventions collectives et la documentation interne dans l'entreprise soient accessibles sur demande, dans une langue autre que le français, lorsque la majorité du personnel parle une autre langue.

L'association étudiante s'est aussi élevée contre la Loi 178 et sa réglementation sur l'affichage bilingue dans les commerces. Selon Mme Côté, cette loi «ouvre la porte au bilinguisme».

Immigrants

Pour les immigrants, l'ANÉÉQ demande le plein droit à des cours de français durant les heures de travail.

L'ANÉÉQ s'oppose à ce que les immigrants qui arrivent au Canada puissent être sélectionnés sur la base de critères linguistiques, économiques, politiques ou moraux. L'association demande «un accroissement majeur du nombre de réfugiés politiques ainsi que d'immigrants économiques au pays».

Sur le plan de l'éducation, l'association s'oppose à ce que les tests de maîtrise du français, que font parfois passer les universités à leurs nouveaux étudiants, servent de critère d'admission.

L'ANÉÉQ croit que s'il existe un problème de maîtrise du français, il doit être corrigé à la source, au niveau du primaire et du secondaire. «On ne doit pas fermer la porte aux étudiants», rendu au cégep ou à l'université, même si ce jeune ne maîtrise pas sa propre langue maternelle, croit Mme Côté.

La rougeole frappe à Drummondville

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'épidémie de rougeole qui a sévi à Montréal cet hiver se déplace vers l'est du Québec. Drummondville est passée à l'état épidémique hier, avec 110 cas rapportés et l'on dénombre déjà une vingtaine de malades dans les écoles de la région ouest de Québec.

La vingtaine de cas de rougeole, à Québec, ont été décelés depuis la fin du mois de mars chez des adolescents âgés entre 12 et 17 ans, qui fréquentent des écoles privées et publiques situées sur le territoire du département de santé communautaire du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL).

La région touchée pour l'instant comprend les villes qui s'échelonnent le long du Saint-Laurent, tant sur la rive sud que la rive nord, jusqu'à Lotbinière au sud et la région de Portneuf au nord. La ville de Sillery constitue la limite est de ce territoire.

L'infirmière responsable de la prévention des infections du DSC du CHUL, Mme Louise Paquin, indiquait toutefois hier qu'on n'est pas en présence d'une épidémie dans la région de Québec même si l'on constate une «écllosion» de cette maladie contagieuse. À l'heure actuelle, les responsables suivent l'évolution de la situation et seront probablement en mesure d'en tracer un portrait plus exact d'ici une quinzaine de jours.

À Montréal, où l'épidémie a été particulièrement importante en janvier et février, on dénombre encore 400 cas, selon Mme Paquin.

Par ailleurs, un médecin du département de santé communautaire de l'hôpital Sainte-Croix, le Dr Guylaine Landry-Fréchette, confirmait hier que la région de Drummondville — avec 110 cas — est également frappée par l'épidémie.

Un détenu se suicide à Orsainville

Presse Canadienne
QUÉBEC

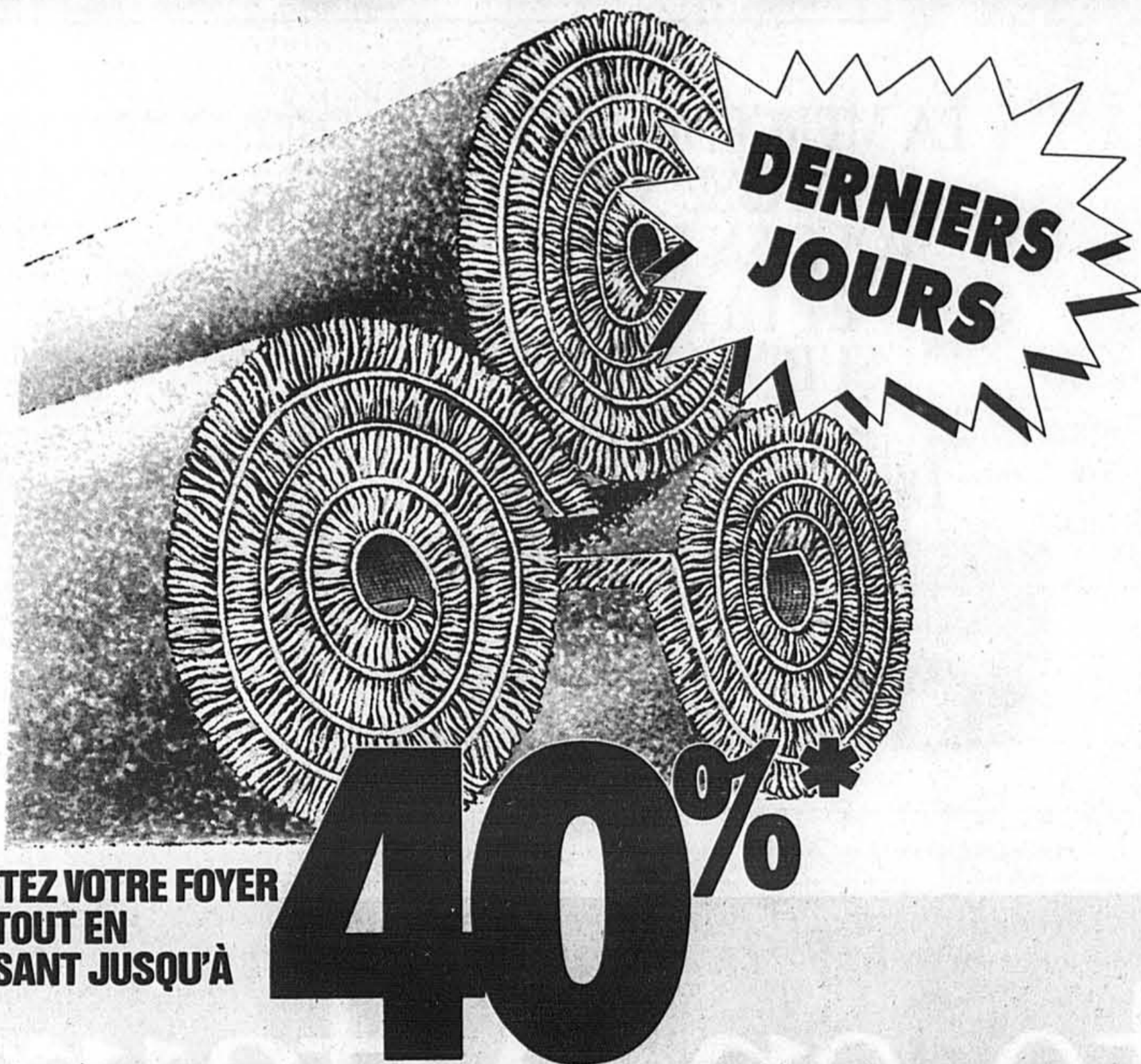
Un individu de 23 ans, de Québec, détenu depuis quelques heures seulement à la prison d'Orsainville, a mis fin à ses jours, peu avant minuit, mardi soir.

Le jeune homme s'est pendu avec un lacet de chaussure qu'il avait accroché à une grille du système de ventilation, située au-dessus du lit de sa cellule.

Il était arrivé au centre de détention d'Orsainville à 17h 10, mardi, et devait comparaître la semaine prochaine au Palais de justice de Québec sous des accusations de vol et de bris de probation. C'est un gardien qui a découvert le corps du jeune homme, à minuit une minute, au cours de sa ronde.

La Factorerie de Tapis

AUBAINES SPÉCIALES



DERNIERS JOURS

40%*

AGRÉMENTEZ VOTRE FOYER
DE TAPIS TOUT EN
ÉCONOMISANT JUSQU'À

GRÂCE À DES REMISES DU FABRICANT ALLANT JUSQU'À 1000 \$*

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI —
SANS INTÉRÊTS NI VERSEMENTS AVANT OCTOBRE!**

*Demandez de plus amples renseignements
**Versement initial minimum de 10% achat minimum de 500 \$; sur approbation de crédit. Pas de versements mensuels! Pas d'intérêts! Le solde n'est dû que le 1^{er} octobre 1989. (Avec approbation de crédit).

Factorerie de
TAPIS
Revêtements
Mode

MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE PAR LA CORPORATION CARPITA

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE DE
COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

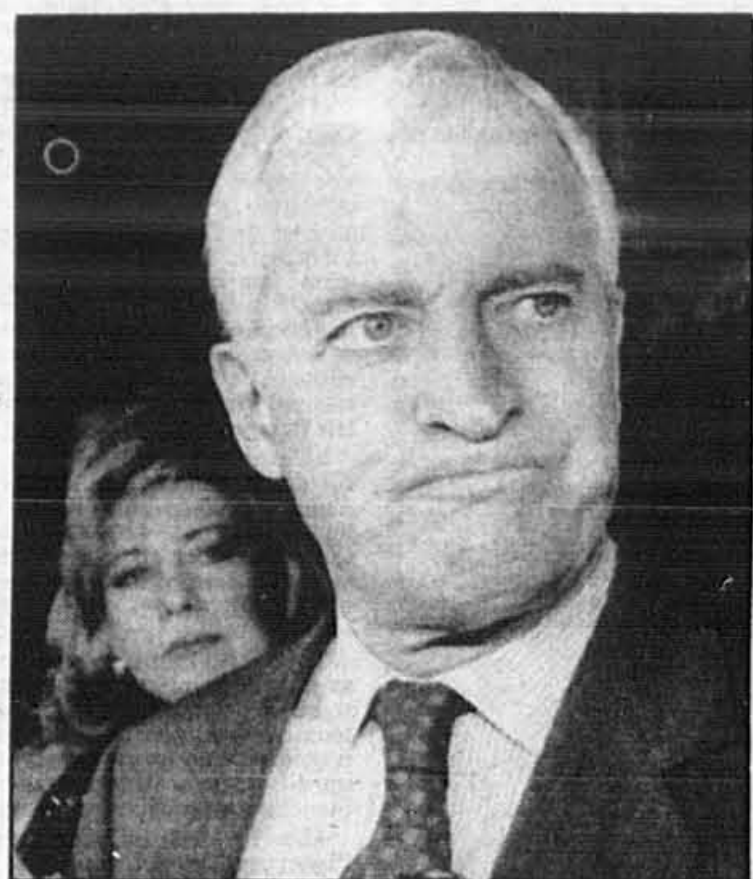


AMERICAN EXPRESS
MAGNETIC
VISA

AMERICAN EXPRESS
MAGNETIC
VISA

POINTE-CLAIRE, 6361, Transcanadienne
(près du Maxi, boul. St-Jean) 694-0872
BROSSARD, 7205, boul. Taschereau Ouest 656-8440
ST-LÉONARD, 6878, Jean-Talon Est 259-2571
ST-LAURENT, 3450, Côte-Verdu 332-2851
LAVAL, 1710, boul. des Laurentides 668-1140
VILLE LASALLE, 7800, boul. Newman 367-3141
LONGUEUIL, 3630, Chemin Chambly 442-9394
QUÉBEC, 5500, boul. des Gradins 622-1430
OTTAWA, 1560, chemin Marivale 226-3961
OTTAWA, 1715, boul. St-Laurent 521-7710

MAGASINEZ À DOMICILE SANS OBLIGATION, TÉLÉPHONEZ ET DEMANDEZ
UNE ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE.
HEURES D'OUVERTURE: Du lundi au mercredi de 9h à 18h.
Jeudi et vendredi de 9h à 21h. Samedi de 9h à 17h.



Le chef libéral, M. John Turner, a rencontré les journalistes hier, à son arrivée à la réunion hebdomadaire des députés et sénateurs de son parti.

La rumeur reportée à mercredi la démission de John Turner

GILLES GAUTHIER du bureau de La Presse OTTAWA

John Turner demeure à son poste au moins pour les premiers affrontements de la bataille de l'opposition contre le budget conservateur qui est rendu public aujourd'hui.

Contrairement aux rumeurs, le chef libéral n'a pas abordé l'épineuse question de la direction du parti lors de la rencontre hebdomadaire des députés et sénateurs libéraux hier matin.

«J'ai toujours dit que je prendrais une décision dans les meilleurs intérêts du Parti libéral», a déclaré M. Turner à son arrivée à la réunion.

«Pour le moment, ajoutez-il, nous attendons le budget du ministre des Finances et il est à mes yeux dans le meilleur intérêt du parti et du pays de mener une attaque constructive contre ce budget».

M. Turner prononcera des discours, qui seront axés sur le budget, demain soir à Ottawa devant les députés à la réunion annuelle de la section ontarienne du Parti libéral du Canada et dimanche à Montréal devant ceux du Québec, à l'occasion de leur dîner-bénéfice annuel.

Le discours du ministre des Finances Michael Wilson four-

nira des munitions comme jamais à l'opposition et l'annonce du départ de M. Turner aurait enlevé toute possibilité aux libéraux d'en tirer vraiment profit.

Faut-il par ailleurs voir un indice dans le fait que M. Turner tient à faire son discours en Chambre sur le budget mardi prochain même si le débat sur cette question ne reprendra que mercredi?

La réunion hebdomadaire des députés et sénateurs libéraux, à qui le chef du parti annoncera sa décision avant d'en faire part à la population, se tient le mercredi. Les Communes consacreront les deux premières journées de la semaine prochaine à l'étude d'un projet de loi sur les emprunts gouvernementaux.

De dire Jane McDowell, porte-parole de M. Turner, ce dernier est tellement anxieux de répliquer au discours du budget qu'il ne pourra attendre une journée de plus.

Un tel argument ne peut que faire repartir la machine à spéculations, qui avance cette fois que M. Turner annoncera sa décision à ses députés et à la population mercredi prochain après avoir lancé des attaques vindicatives contre les conservateurs dans des discours en Ontario, au Québec et à la Chambre des communes.

Les faits saillants du budget Wilson

L'universalité des programmes sociaux n'est plus acquise

Presse Canadienne OTTAWA

Voici les points saillants du budget déposé hier soir en catastrophe par le ministre des Finances Michael Wilson:

■ Augmentation immédiate des droits d'accise sur les cigarettes de \$4 par carton à partir d'aujourd'hui. La taxe sur le tabac manufacturé sera majorée en même temps de \$4 par 200 grammes et d'environ \$1,30 le 1er octobre;

■ Hausse immédiate d'un cent le litre d'essence et d'un cent additionnel le 1er janvier prochain;

■ Les taux de la taxe de vente sur l'alcool et le tabac augmentent en outre immédiatement d'un point de pourcentage;

■ Financement entier des prestations d'assurance-chômage par les cotisations salariales et patro-

nales à compter du 1er janvier prochain;

■ L'incidence financière de ces mesures dépasse \$5 milliards cette année et passera à \$9 milliards l'année prochaine;

■ La nouvelle taxe de vente fédérale entrera en vigueur le 1er janvier 1991 au taux de neuf p. cent;

■ Réduction du déficit de moitié en le ramenant à \$15 milliards d'ici 1993-94. Le déficit demeurera toutefois à \$30 milliards cette année et ne passera qu'à \$28 milliards l'année prochaine;

■ Réduction sur cinq ans de \$2,7 milliards des dépenses militaires. Le gouvernement renonce à faire l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire et fermera 14 bases militaires;

■ Diminution de l'aide étrangère, qui passera de \$2,8 mil-

liards l'année dernière à \$2,4 milliards cette année. Le gouvernement espère faire dans ce domaine des économies de \$1,8 milliards au cours des cinq prochaines années;

■ Réduction sur quatre ans de la subvention versée à VIA Rail, qui se situait l'année dernière à \$641 millions. La société d'Etat devra ou hausser ses tarifs, ou réduire ses services ou procéder à la fermeture, la vente ou le transfert d'éléments importants du réseau. L'aide à la desserte des localités isolées sera maintenue;

■ Garde d'enfants: le gouvernement maintient son engagement d'y affecter \$2,3 milliards au cours des sept prochaines années. Il renonce toutefois à accélérer la création de nouvelles places en garderie dans tout le Canada;

■ Réduction d'un point, à

compter de 1990-91, des transferts aux provinces, qui représenteront \$34 milliards cette année;

■ Dans le domaine de la privatisation, l'une des priorités sera la vente de la participation que l'Etat détient encore dans la société Air Canada;

■ La hausse prévue de deux cents en janvier prochain des timbres de première classe sera ramenée à un cent;

■ Remboursement au fisc des prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales pour les particuliers dont le revenu annuel net dépasse \$50 000. Mise en place progressive de cette mesure sur trois ans;

■ Impôt des sociétés: un nouvel impôt sur les grandes sociétés canadiennes dont le capital dépasse \$10 millions. Date d'entrée en vigueur: le 1er janvier prochain. Cette mesure accroîtra les recettes fédérales de près de \$1 milliard;

■ La surtaxe sur le revenu des particuliers augmente de deux p. cent le 1er juillet. Une surtaxe additionnelle de trois p. cent sera imposée aux particuliers dont le revenu est supérieur à \$70 000. Le trésor fédéral encaisse \$1,2 milliard additionnels au cours de la première année d'application de cette mesure.

Pas de commentaires à Québec

du bureau de La Presse QUÉBEC

Devant des informations encore parcellaires, le gouvernement du Québec s'est refusé hier à tout commentaire sur le contenu du budget fédéral rendu inopinément public hier soir.

«Ce qu'on a est vraiment trop

imprécis pour pouvoir commenter», a déclaré hier soir le porte-parole du premier ministre Robert Bourassa, M. Ronald Poupard.

Les informations divulguées du budget Wilson parlent d'une diminution des paiements de transferts aux provinces, qui épargnerait toutefois les régions les plus démunies.

Dans son discours du budget, lu en conférence de presse hier soir, le ministre Wilson propose aussi une diminution de 1 p. cent du rythme de croissance des paiements aux provinces pour les programmes établis.

«Nous n'avons pas suffisamment de détails», a soutenu M. Poupard. Le premier ministre Bourassa a suivi assiduellement — par la télévision — les événements survenus à Ottawa.

Même réaction du côté de l'opposition, où l'on prévoyait toutefois que le chef péquiste Jacques Parizeau pourrait faire une conférence de presse en début de journée.

Selon l'un des adjoints de M. Parizeau, Hubert Thibault, il est difficile de rattacher les chiffres présentés hier par M. Wilson aux intentions précédemment annoncées par le gouvernement fédéral.

On jugeait trop partielles les informations sur les réductions de paiements de transferts pour les commenter.

En soirée, on cherchait toujours, à Québec, à mettre la main sur la centaine de copies du budget fédéral qui avaient été transmises par Ottawa. Celles-ci étaient sous-séquestre au ministère du Revenu. Traditionnellement, Ottawa fait parvenir à l'avance des copies de son budget aux gouvernements provinciaux.

VIA: de Belleval est à la fois «déçu et rassuré»

RICHARD DUPAUL

Contenant une frustration évidente, le président de VIA Rail, Denis de Belleval, s'est dit à la fois «déçu et rassuré» de la décision du ministre Wilson de sabrer \$400 millions sur une période de quatre ans dans l'aide financière accordée au transporteur de passagers par train. VIA a reçu plus de \$600 millions en subvention et en capital l'an dernier.

«Déçu», parce que «c'est certain, je n'aime pas qu'on réduise nos vivres. Mais dans les circonstances, alors qu'on parlait depuis quelque temps de fermer VIA, je peux vivre avec des réductions», a déclaré M. de Belleval hier soir de son domicile.

«Rassuré», parce que le ministre des Transports «a gardé sa promesse de ne pas toucher aux services VIA» avant la sortie de son plan de développement à long terme en juin.

«J'ai toujours dit qu'on pouvait faire mieux avec moins», a-t-il mentionné, ajoutant que VIA était en mesure d'augmenter sa productivité.

Mais M. de Belleval a dit qu'il n'était pas question de réduire le service pour l'instant à la suite du budget Wilson.

L'opposition dénonce l'accord sur les Jeux de la francophonie

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

Terminée sur le front canadien, la guerre des drapeaux reliée à la représentation québécoise aux Jeux de la francophonie, qui se tiendront au Maroc en juillet, a fait rage de plus belle, hier, à l'Assemblée nationale, ravivée par un vent d'opposition.

Le Parti québécois a en effet qualifié d'abdicateur et d'inacceptable l'accord conclu la veille entre le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick pour établir qu'une seule délégation canadienne serait représentée au Maroc, et que les deux provinces précitées en seront les composantes, avec le Canada bien sûr.

Pour la critique de l'opposition en matière de relations internationales, Jacques Brassard, le Québec vient de subir son pire affront en vingt ans. Cette entente, estime-t-il, attaque son statut sur la scène internationale et en particulier au sein du monde francophone.

«Il est inconcevable et inacceptable que le statut de gouvernement participant, qui est conféré au Québec depuis 1968 au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, statut qui a été confirmé à l'ensemble des institutions francophones internationales et lors des deux premiers sommets sur la francophonie, n'ait pas été reconnu encore une fois pour la participation du Québec aux premiers Jeux de la francophonie», a déclaré M. Brassard.

Les députés de l'opposition s'en sont pris aux ministres Paul Gobeil et Yvon Picotte qui, la veille, s'étaient déclarés satisfaits de l'entente.

Pour Mme Carmen Juneau, les athlètes du Québec, selon l'entente intervenue, ne participeront aux Jeux qu'à l'intérieur de la délégation canadienne, et le Québec «devra se contenter d'une équipe Canada-Québec dans le basketball féminin».

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, lui, a mentionné qu'une équipe Canada-Québec permet au Québec d'avoir 120 athlètes aux Jeux de la francophonie.

S'adressant ensuite au ministre Paul Gobeil, le député Brassard a demandé: «Comment le ministre des Affaires internationales peut-il se glorifier d'une pareille entente qui non seulement fait reculer le Québec par rapport à son statut au sein des institutions francophones mais le fait sombrer dans le ridicule, l'insignifiance et la niaiserie, avec sa délégation unique, ses écussons distinctifs de fleurdelysés accrochés à un bâton en arrière de l'athlète et l'absence de la langue comme critère de sélection?»

Puis, se tournant vers le premier ministre, le whip de l'opposition a demandé comment il pouvait concilier son discours lors du Sommet de Québec, selon lequel le Québec était partenaire à part entière de la francophonie et cette entente, qu'il a qualifiée de «bâtarde».

M. Bourassa a répondu qu'il ne voyait aucune contradiction entre l'entente signée entre Ottawa et Québec quant aux Jeux et l'autonomie du Québec ou le rôle du Québec au sein du sommet francophone.

Le Québec en prend pour son rhume au Manitoba

Presse Canadienne DAUPHIN, Manitoba

Le Québec en prend tout un coup au cours des audiences publiques sur l'Accord du lac Meech qui se sont poursuivies hier dans la petite ville rurale de Dauphin, au Manitoba, à 320 km au nord de Winnipeg.

Même si les hommes politiques qui siègent sur la commission soutiennent que cette tendance est marginale, il n'en reste pas moins que Jim Wynes, un cheminot à la retraite, a été chaudement applaudi par l'assistance quand il a dit à propos de la promotion du français au Québec: «Tout cela est semblable, à un degré moindre, à l'Allemagne d'Hitler avec ses chemises brunes».

Une autre personne s'est levée pour dire que le bilinguisme était la plus grande supercherie que le Canada anglais ait subi et dont le Québec est l'instigateur.

«Le plus tôt le Québec se sépara du Canada, a lancé Alice Allen, interrompue par les applaudissements, le mieux nous serons».

Deux vétérans de la Deuxième guerre mondiale sont ensuite venus dénoncer les Québécois qui se sont opposés à la conscription militaire. «Quand nous avions besoin des Québécois en grand nombre, a déclaré sur un ton amer Alex Simpson, ils ont brillé par leur absence».

Le député conservateur de la circonscription, Brian White, favorable à l'accord, s'est inquiété de l'agreur des citoyens de Dauphin et s'est demandé ce qui pouvait motiver leur féroce opposition à l'Accord du lac Meech qui reconnaît le caractère distinct du Québec.

Bourassa trouve difficile de tenir des élections en juin

Le calendrier de mai et juin est très serré...

Presse Canadienne NEW YORK

Le premier ministre Bourassa a déclaré, hier, qu'il lui paraissait difficile de tenir des élections en juin.

La date du 26 juin est, en tout cas, exclue, a précisé M. Bourassa, lors de passage à New York pour signer un contrat d'électricité.

La date du 19 juin «aurait été possible... mais encore là, il faudrait faire un budget en catastrophe», a-t-il expliqué.

Il semble que le calendrier serré des mois de mai et juin — le budget, les tournées pré-électorales, le sommet de Dakar, la confé-

rence de Montebello — rend les probabilités d'une campagne électorale assez faibles.

«Ça me paraît très difficile de faire des élections en juin», de dire M. Bourassa, qui refuse toutefois d'exclure définitivement cette hypothèse.

Le premier ministre a d'ailleurs fait un lapsus lorsqu'il s'est entretenu avec la presse, hier, à New York. Au lieu de parler de sa «pré-campagne» électorale, il a parlé de sa «campagne», et s'est ensuite corrigé.

Mais le premier ministre fait tellement de lapsus ces derniers temps avec la question électorale que les observateurs se demandent s'il ne le fait pas exprès.

Mme Bacon n'est pas d'accord pour cacher les dangers des déchets toxiques

La ministre de l'Environnement confirme avoir reçu la lettre dans laquelle le Dr Victor Goldbloom exprime ce point de vue

GILLES NORMAND du bureau de La Presse QUÉBEC

La ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, ne partage pas le point de vue du Dr Victor Goldbloom, qui voudrait cacher à la population l'ampleur des dangers que représentent les déchets toxiques disséminés à travers le Québec. Elle affirme que le public doit au contraire en être informé et qu'il le sera.

Se défendant bien d'intervenir dans les travaux du Bureau d'audiences publiques en matière d'environnement (BAPE), Mme Bacon a néanmoins indiqué que cet organisme indépendant, dont M. Goldbloom est président, avait reçu des mandats et qu'il devait les exécuter.

La ministre a confirmé hier, à l'Assemblée nationale, qu'elle avait reçu une lettre confidentielle du président du BAPE, en date du 12 avril, dans laquelle il suggérait

que son mandat consiste à favoriser une stratégie davantage orientée vers l'action et la solution des problèmes, plutôt que vers le passé.

Selon le quotidien *Le Devoir*, qui a révélé l'existence et la teneur de la lettre, M. Goldbloom soulignait également que le ministère de l'Environnement, dont il avait été titulaire sous le précédent gouvernement Bourassa, se retrouverait autrement au banc des accusés.

Le Dr Goldbloom préside aujourd'hui la commission d'enquête sur la gestion des déchets dangereux, chapeauté par le BAPE, qu'il dirige aussi. Cette commission, qui dispose des pouvoirs que lui confère la Loi sur les commissions royales d'enquête, a été créée par Clifford Lincoln, à la suite de l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand. Elle doit examiner les faiblesses de la gestion gouvernementale quant aux déchets dangereux, et elle doit proposer une solution d'ensemble pour faire échec aux menaces

qui pèsent sur l'environnement et la sécurité du public.

Pressée de questions par l'opposition, Mme Bacon a confirmé que le mandat de cette commission avait même été élargi, mais qu'une erreur technique étrangère à son ministère explique pourquoi il n'en a pas été fait mention dans la Gazette officielle, comme l'exige la loi. Elle n'a apporté aucune précision supplémentaire au sujet du mandat.

Goldbloom doit partir

La façon dont le président de la commission conçoit maintenant son mandat, son vœu de cacher au public l'ampleur des dangers des produits toxiques, a amené hier le président de la Société pour vaincre la pollution (SVP), Daniel Green, à réclamer sa démission ou sa démission, à la fois de la présidence du BAPE et de celle de la commission d'enquête.

Cet organisme fondé il y a 18 ans, et qui réunit quelque 1 000 membres à travers le

Québec, s'intéresse depuis huit ans aux déchets toxiques entreposés ou simplement déversés dans la nature. On lui doit la première carte des quelque 400 sites contaminés par des déchets dangereux, au Québec.

Se disant heureux de la position adoptée par la ministre Lise Bacon, M. Green s'est dit d'avis que M. Goldbloom n'était pas l'homme de la situation.

«La seule garantie pour nous que cette commission d'enquête fonctionne, c'est précisément que ses travaux soient publics. L'attitude de M. Goldbloom n'est pas celle que doit avoir un président d'audiences publiques», a déclaré M. Green.

Le président de SVP a ajouté qu'en février, son organisme avait demandé à l'ex-ministre libéral une trentaine de documents faisant état de l'inventaire déchets dangereux, mais qu'il n'avait pas même reçu d'accusé de réception.

M. Green reproche aussi au président du BAPE de n'avoir pas su défendre son budget devant le Conseil du trésor.



Lise Bacon, LASERPHOTO PC

Avortement: l'administration Bush présente son argumentation

La Cour suprême des USA devra décider s'il y a lieu de revenir sur sa décision de 1973 légalisant l'avortement à travers le pays

Associated Press et Reuter
WASHINGTON

La Cour suprême des États-Unis a entrepris hier d'entendre l'argumentation de l'administration Bush l'exhortant à revenir sur sa décision de 1973 légalisant l'avortement à travers le pays.

Devant la Cour, des dizaines de

curieux et de partisans des deux camps s'étaient rassemblés dès mardi soir dans l'espoir d'être admis à cette audience, que beaucoup qualifiaient d'«historique».

Cent soixante-quinze places ont été attribuées au public, soit 25 de plus que d'habitude. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises pour éviter d'éventuels affrontements entre

militants des deux bords. De nombreux policiers formaient un cordon devant le bâtiment, mais 24 activistes sont parvenus à les franchir. Ils ont été arrêtés et risquent une amende de \$100 et deux mois de prison.

Les neuf juges de la Cour suprême sont déjà depuis plusieurs mois au coeur de la bataille de l'avortement, les deux camps mo-

bilisant leurs sympathisants pour ou contre l'abolition de la législation en vigueur.

L'affaire porte sur la décision prise il y a 16 ans lors de la cause «Roe contre Wade», au terme de laquelle la Cour reconnaissait aux femmes le droit d'interrompre leur grossesse pendant les trois mois qui suivent la conception. Durant les trois mois suivants,

chacun des 50 États conserve le droit de revenir sur la décision de la femme, uniquement si la santé de celle-ci l'exige. Ce n'est que pendant les trois derniers mois de la grossesse que l'avortement est strictement illégal.

La querelle sur l'avortement a rebondi avec une loi de l'État du Missouri interdisant l'utilisation des fonds et des équipements pu-

blics pour pratiquer des interruptions de grossesse. Une cour d'appel fédérale a déclaré cette loi anticonstitutionnelle, obligeant ainsi les juges de la Cour suprême à se prononcer. Ils doivent commencer à délibérer dès demain et leur verdict est attendu dans le courant du mois de juillet.

«Les États-Unis demandent à la Cour de reconsidérer et de renverser sa décision dans l'affaire Roe contre Wade», a plaidé l'ex-solliciteur général Charles Fried au nom de l'administration Bush. L'avocat a tenu à souligner en même temps qu'il n'avait aucunement l'intention de s'attaquer à une longue série de décisions visant à protéger la vie privée des citoyens de l'intrusion du gouvernement dans divers domaines, tels l'usage des contraceptifs.

«L'avortement est différent, a-t-il dit. Il implique la cessation d'une vie potentielle, d'une vie humaine, et nous demandons à la Cour d'arracher 'ce fil particulier' au droit à la vie privée, parce qu'il implique des vies humaines.»

Toutefois, Frank Susman, un avocat de Saint-Louis qui représente les partisans de l'avortement, a souligné que personne n'ignorait que lorsqu'on arrache un fil de son veston, toute la manche finit souvent par tomber.

«Les femmes qui recourent à l'interruption volontaire de la grossesse ne prennent pas cette décision à la légère, a-t-il dit, et les Parlements des États de l'Union devraient les laisser libres d'agir en fonction de leurs convictions morales et religieuses.»

Me Susman a souligné que 30 pour cent de toutes les grossesses survenant aux États-Unis se soldaient par un avortement, un niveau qui est demeuré stable depuis le siècle dernier, alors que la moyenne mondiale est de 40 pour cent. Il a fait remarquer que l'avortement constituait l'opération la plus commune aux États-Unis, et qu'il était 17 fois moins dangereux que l'accouchement.

De son côté, Me William Webster, le ministre de la justice du Missouri, a défendu les nouveaux décrets adoptés par son État: «Le gouvernement ne peut être obligé de devenir un avocat de l'avortement», a-t-il déclaré, défendant la notion selon laquelle la vie commence dès la conception du foetus.

Les sondages montrent que l'opinion américaine est plus divisée que jamais sur la question de l'avortement. Une dernière enquête publiée hier par le New York Times montre que 49% des personnes interrogées sont en faveur du maintien de la législation dans son état actuel. Trente-neuf pour cent pensent que l'avortement ne devrait être légal qu'en cas de viol, d'inceste, ou lorsque la vie de la mère est en danger. Seuls neuf pour cent des Américains sont favorables à l'interdiction pure et simple: ainsi, au total, 48 pour cent d'entre eux penchent pour la modification ou pour l'abolition de la décision de 1973.

Il est peu probable que la Cour casse entièrement sa décision de 1973, mais elle pourrait laisser aux 50 États la possibilité de légiférer en la matière, éventuellement fort redoutée des partisans du statu quo.

Jane Roe, celle par qui tout a commencé

Agence France-Presse
WASHINGTON

Assise anonyme dans la foule, une femme de 41 ans écoutait hier à Washington l'audience de la Cour Suprême sur le droit à l'avortement: Norma McCorvey, alias Jane Roe, qui, il y a 16 ans, sans avoir voix à décision, donna ce droit aux Américaines.

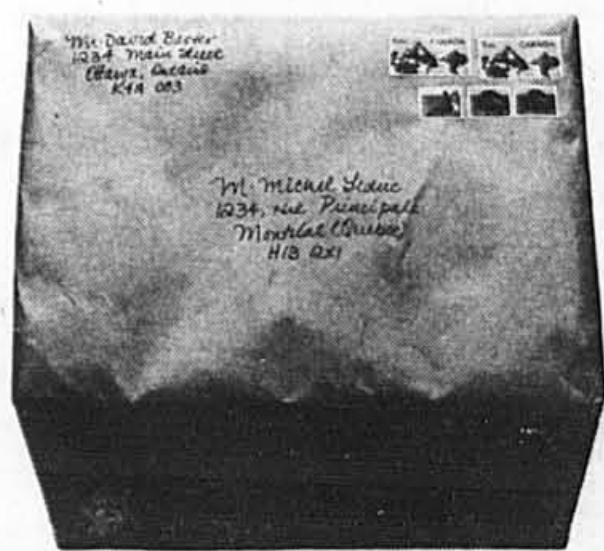
Seize ans après, Norma McCorvey reste aussi convaincue de ce droit et le défend dans toutes les manifestations à cette fin. En même temps, elle recherche l'enfant qu'elle voulut en vain avorter et qui est en fait à l'origine du fameux jugement de la Cour Suprême légalisant l'avortement en 1973.

En 1970, Norma McCorvey, femme de ménage, enceinte pour la seconde fois, cherche, dans son Texas natal un avortement alors illégal. Mais elle est effrayée par la saleté de l'officine clandestine d'avortements où elle se rend. Elle portera l'enfant jusqu'à son terme et le donnera pour adoption, sans même le voir, sans même savoir son sexe.

En même temps, Norma (sous le pseudonyme de Jane Roe) accepte de devenir le cas-test pour divers mouvements qui cherchent à obtenir la légalisation de l'avortement.

UN PAQUET DE MOYENS POUR LIVRER VOS COLIS.

NORMAL



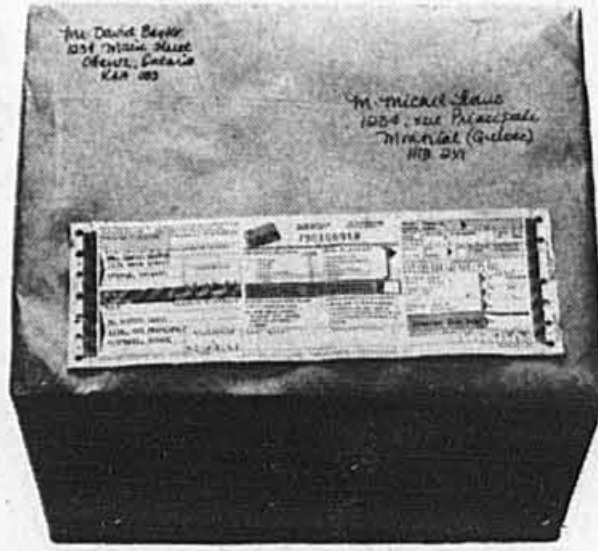
Notre service "Poste-colis normale" à prix économique, c'est toute une aubaine pour vos livraisons courantes. Les normes de livraison varient selon la région et sont disponibles sur demande à votre comptoir postal.

PLUS RAPIDE



Avec notre nouveau service "Poste-colis accélérée", nous pouvons, règle générale, effectuer la livraison de vos colis à destination locale dès le lendemain (jour ouvrable) et dans les deux jours ouvrables pour les envois entre les grands centres.

LE PLUS RAPIDE



Les Messageries Poste prioritaire livrent dès le jour ouvrable suivant, pour les envois d'un grand centre à un autre.

Vous avez donc le choix entre trois délais de livraison, selon vos besoins.

Vous n'avez qu'à apporter votre colis au comptoir* postal le plus près de chez vous, et nous dire quand il doit être livré.

Le plus grand système de livraison au pays se met alors en mouvement pour vous.

**SERVICES PARCEL
DE COLIS SERVICES**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Notre engagement: vous donner un meilleur service.

*Le Service de Messageries Poste prioritaire n'est pas disponible à tous les comptoirs.

Venez voir la mer... en
GASPESIE

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans

La Presse

Lucille Ball meurt à l'âge de 77 ans

d'après AP et UPI
LOS ANGELES

Les témoignages de sympathie affluaient hier du monde entier à la suite de la mort de la grande comédienne Lucille Ball, qui a succombé à 5h hier matin à une rupture de l'aorte, à l'âge de 77 ans.

L'actrice, vedette de nombreuses comédies télévisées mais surtout réputée pour l'énorme succès que connut pendant des années sa série télévisée «I Love Lucy», avait subi le 18 avril une opération lors de laquelle les chirurgiens avaient remplacé une portion affaiblie de l'aorte, près du coeur, ainsi qu'une valvule aortique.

L'anévrisme est survenu dans une section de l'aorte qui n'avait

pas été remplacée lors de l'opération, les chirurgiens ayant jugé que l'actrice n'aurait pu supporter une intervention de cette envergure.

Ce décès subit a semé la consternation au centre médical Cedars-Sinai, où les spécialistes s'étaient déclarés très optimistes quant aux chances de rétablissement de Lucille Ball, allant jusqu'à dire qu'elle pourrait certainement poursuivre sa carrière.

Gary Morton, le mari de Lucille Ball, et les deux enfants de celle-ci, Lucie Arnaz et Desi Arnaz Junior, étaient hier en état de choc et n'acceptaient aucun appel, a fait savoir un porte-parole de la famille.

Morton, qui avait conduit sa femme à l'hôpital la veille de l'opération, après qu'elle eut res-

enti de fortes douleurs à la poitrine dans leur demeure de Beverly Hills, a vu Lucille pour la dernière fois mardi après-midi. Elle se sentait si bien qu'ils avaient plaisanté ensemble, et elle lui avait demandé de nouvelles de son caniche blanc, Tinker.

Dans un communiqué émis depuis Los Angeles, l'ex-président Donald Reagan et sa femme, Nancy, ont déclaré: «Lucille Ball nous a fait rire aux larmes pendant des années. Sa chevelure rousse, ses excentricités à l'écran, son extraordinaire sens de la réplique et sa joie de vivre en ont fait une institution américaine. La seule mention de son nom faisait naître un sourire. Sa plus grande joie était de rendre son public heureux, et à son tour, il lui a toujours réservé un accueil spécial. Nous aimions Lucy, et

elle va nous manquer profondément».

Bob Hope, l'un de ses plus vieux amis, a commenté: «Elle est maintenant avec Dieu, mais grâce à la télévision, elle sera toujours avec nous.»

À New York, William Paley, président du réseau CBS, a souligné que «Lucille Ball demeurerait éternellement la première dame de CBS. Son extraordinaire capacité d'égayer nos vies est un legs qui ne mourra jamais. C'était une magnifique actrice».

Lucille Ball avait paru pour la dernière fois en public le mois dernier à Los Angeles, à l'occasion de la présentation des Oscars, où elle avait officié en compagnie de Bob Hope et avait été l'objet d'une énorme ovation.

Au début du mois, elle avait conclu un contrat de \$750000 avec la maison Putman pour publier son autobiographie.

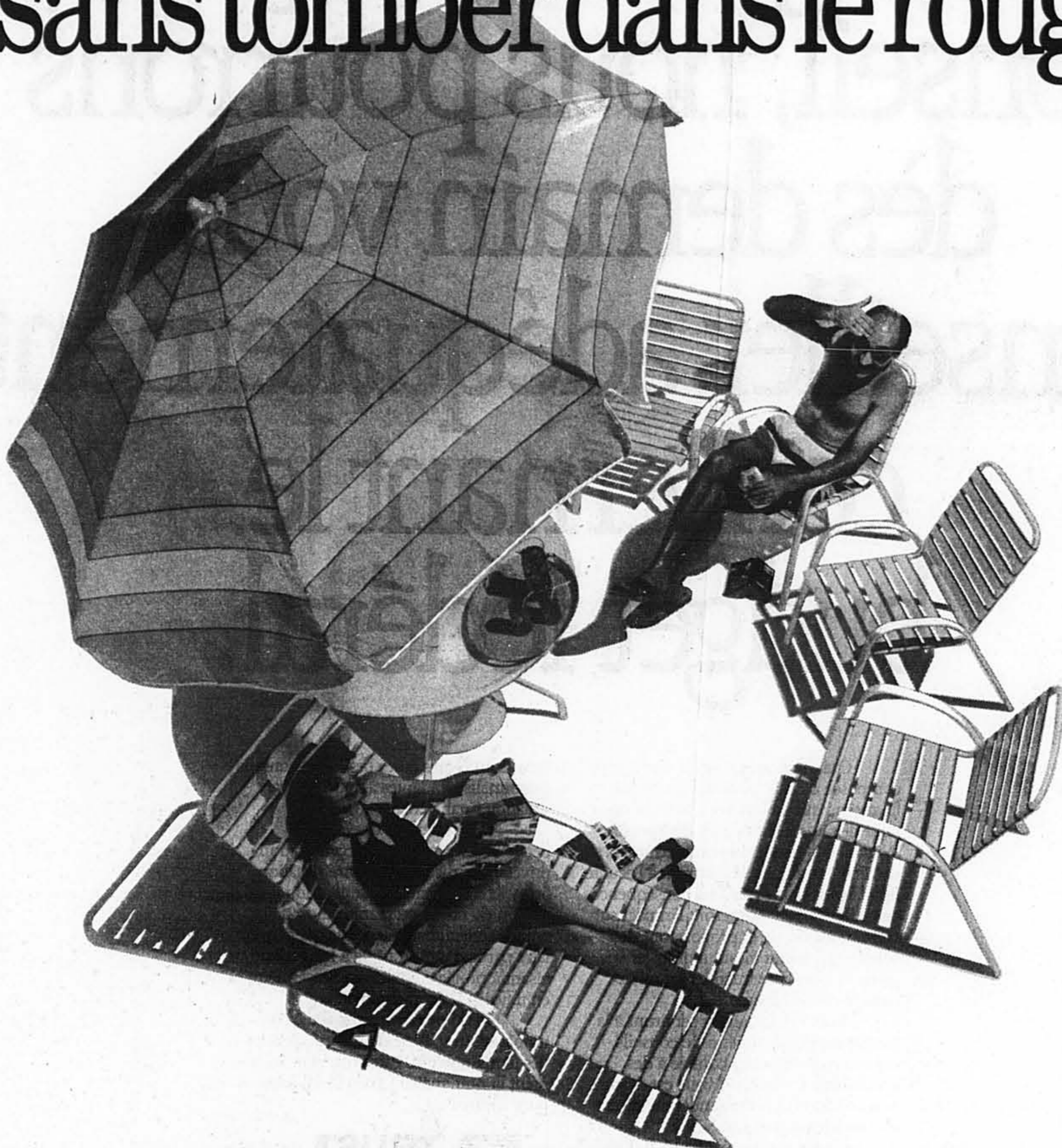
Lucille Ball jouissait d'une énorme popularité aux États-Unis, où elle régna pendant plus de 20 ans sur la comédie télévisée. Après avoir joué dans plusieurs films à Hollywood, notamment aux côtés des Marx Brothers dans «Room Service», de Fred Astaire dans «Follow the Fleet» et de Katharine Hepburn et Ginger Rogers dans «Stage Door», elle s'était tournée vers la télévision, où elle se rendit célèbre aux quatre coins du monde comme l'héroïne de la série des années 1950 «I Love Lucy», dans laquelle son mari, Desi Arnaz, lui donnait la réplique. Desi Arnaz devait succomber au cancer en 1986.



Lucille Ball

PHOTO AP

Passez du blanc au brun sans tomber dans le rouge!



266\$

L'ENSEMBLE COMPLET

ANGO : ensemble de meubles d'extérieur en acier laqué résine d'époxy, à lanières de vinyle à rayures en blanc, charbon et gris.

4 chaises à empiler, 24 \$ chacune.

Chaise longue (s'incline de 5 façons), 59 \$.

Parasol (manivelle pour ouvrir et 3 façons d'incliner), 59 \$.

Table, acier laqué blanc, 45 \$.

Base de parasol, 7 \$.

120 ensembles disponibles. Limite d'un ensemble par client, jusqu'à épuisement de la marchandise.



9191, boul. Cavendish, (Sortie Cavendish de l'autoroute Transcanadienne, direction sud) Ville Saint-Laurent. Tél.: 738-2167.
HEURES D'OUVERTURE: lun. à mer. 11h à 18h, jeu. et ven. 11h à 21h, sam. 9h à 17h.



Parce que la nuit porte conseil, nous pourrions dès demain vous conseiller adéquatement concernant le budget fédéral.

Oui, nous avons réuni une équipe composée de nos meilleurs analystes financiers qui travailleront toute la nuit pour disséquer le discours du Ministre Wilson. Dès que le Ministre terminera sa dernière phrase, ils se mettront à l'oeuvre. Ils analyseront avec soin les conséquences de ce budget, en évalueront l'impact sur votre mode de vie et proposeront des solutions réalistes visant à protéger vos avoirs et à les faire fructifier au mieux dans les circonstances.

Toutes ces analyses serviront à la préparation d'un bulletin de conseils dont la rédaction sera confiée à des spécialistes. Ce bulletin vous est destiné. Vous n'avez qu'à le demander en succursale dès demain matin.

Tout le monde s'y attend. Le budget déposé cet après-midi sera très restrictif. Il pourrait rendre vos objectifs financiers personnels un peu plus difficiles à atteindre à compter de demain matin.

C'est la raison pour laquelle nous

croions que vous aurez besoin de conseils personnalisés, adaptés à votre propre situation financière.

Nos conseillers chevronnés peuvent vous recevoir en consultation privée pour discuter de votre situation financière. Placements, planification fiscale, gestion du crédit ou planification de la retraite sont autant d'éléments qui peuvent faire partie d'une stratégie à long terme visant à protéger ce que vous avez acquis en travaillant d'arrache-pied.

Nous vous invitons donc à communiquer avec l'une de nos succursales dès demain matin. Parce que non seulement la nuit, mais le Trust Royal aussi porte conseil.



AU QUÉBEC DEPUIS PRÈS DE 100 ANS

MONTREAL
630, boul. René-Lévesque Ouest
876-2408
1155, rue Sherbrooke Ouest
288-8282
5285, chemin de la Reine-Marie
487-5733
6955, rue St-Hubert
270-1137

VILLE MONT-ROYAL
1301, chemin Canora
731-6889

WESTMOUNT
4145, rue Sherbrooke Ouest
876-2505
4945, rue Sherbrooke Ouest
487-2600

QUEST DE L'ÎLE
280, avenue Dorval
Dorval - 636-4740
42-D, boul. St-Charles
Beaconsfield - 694-2014
Complexe Pointe-Claire
Boul. St-Jean et
Transcanadienne
697-4114

VILLE LASALLE
Carrefour Angrignon
364-2351

VILLE D'ANJOU
Les Galeries d'Anjou
353-5882

LAVAL
Le Carrefour Laval
687-8880

3131, boul. de la Concorde
Duvernay - 661-8110

REPENTIGNY
Place Repentigny
581-7252

RIVE SUD
Mail Champlain
Brossard - 465-9780

Les Promenades St-Bruno
653-8959
Centre d'Achat Régional
Châteauguay
691-2500

QUÉBEC
1122, Chemin St-Louis
Sillery - 681-7241

Place Laurier
Ste-Foy - 658-1013
1874 d'Estimauville
Québec - 667-7318

SHERBROOKE
25, rue Wellington Nord
569-9371
Carrefour de L'Estrie
821-4541

277 Chemin Knowlton
Knowlton
(514) 243-5635

TROIS-RIVIÈRES
1300, rue Notre-Dame
378-4545

JONQUIÈRE
La Promenade
2876, Place Davis
548-3108

HULL
425, boul. St-Joseph
770-4437